

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

Ce numéro comporte deux séances. La trente-septième séance est encartée entre les pages 1092 et 1093

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

(36^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 9 mai 1990

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

1. Questions au Gouvernement (p. 1079).

VISITE DE FRÉDÉRIK DE KLERK (p. 1079)

MM. Jean-Marie Bockel, Thierry de Beaucé, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé des relations culturelles internationales.

PLACE DES HANDICAPÉS DANS LE MONDE DU TRAVAIL (p. 1079)

MM. Yves Durand, Michel Gillibert, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des handicapés et des accidentés de la vie.

CATASTROPHE DE TCHERNOBYL (p. 1080)

MM. François Patriat, Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

2. Souhaits de bienvenue au ministre québécois de la francophonie (p. 1081).

3. Questions au Gouvernement (suite) (p. 1081).

RÉALISATION DU SCHÉMA AUTOROUTIER NATIONAL (p. 1081)

MM. Alain Cousin, Georges Sarre, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux.

MESURES D'URGENCE POUR L'ÎLE-DE-FRANCE (p. 1082)

MM. Michel Giraud, Louis Besson, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé du logement.

POLITIQUE À L'ÉGARD DE LA JEUNESSE (p. 1083)

MM. Alain Bocquet, Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

RELATIONS FINANCIÈRES ENTRE L'ÉTAT ET LES RÉGIONS (p. 1084)

MM. Léonce Deprez, Michel Charasse, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget.

CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DU MANQUE DE LOGEMENT (p. 1085)

MM. Claude Wolff, Olivier Stirn, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du tourisme.

RÉDUCTION DU PROGRAMME AUTOROUTIER (p. 1086)

MM. Edmond Alphandéry, Georges Sarre, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux.

DÉCISION DU TRIBUNAL INTERNATIONAL RELATIVE AU CONTENTIEUX FRANCO-NÉO-ZÉLANDAIS (p. 1087)

MM. Jeanny Lorgeoux, Michel Rocard, Premier ministre.

MODERNISATION SOCIALE DES P.M.E.-P.M.I. (p. 1088)

MM. Jean Rigal, Jean-Pierre Soisson, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

ÉVÈNEMENTS DU 8 MAI 1945 EN ALGÉRIE (p. 1088)

Mme Martine Daugreilh, M. Jean Poperen, ministre chargé des relations avec le Parlement.

REVALORISATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES (p. 1090)

Mmes Muguette Jacquaint, Hélène Dorlhac, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé de la famille.

PILULE ABORTIVE (p. 1090)

Mmes Christine Boutin, Hélène Dorlhac, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé de la famille.

Suspension et reprise de la séance (p. 1091)

4. Discussion d'une motion de censure (p. 1091).

MM. Charles Millon,
Pierre Mauroy,
Jacques Chirac,
Georges Hage,
Pierre Méhaignerie.

M. Michel Rocard, Premier ministre.

Clôture de la discussion générale.

Renvoi du vote sur la motion de censure à la prochaine séance.

5. Ordre du jour (p. 1108).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

Je précise, à l'attention de l'Assemblée, qu'après les questions au Gouvernement nous discuterons immédiatement la motion de censure sans suspension de séance.

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

La première série de questions sera posée par le groupe socialiste.

VISITE DE FRÉDÉRIK DE KLERK

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Bockel.

M. Jean-Marie Bockel. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Demain, le Président de la République, M. François Mitterrand, reçoit à Paris le président sud-africain, M. de Klerk, en visite en Europe. Cette rencontre est rendue possible par les récentes évolutions intervenues en Afrique du Sud depuis la libération de M. Nelson Mandela et la légalisation de l'A.N.C., mesures qui ont été d'ailleurs suivies depuis lors, et encore il y a deux jours au Cap, par toute une série de rencontres entre les différents partenaires du dialogue qui s'est ainsi engagé.

Nous avons eu raison en France durant toutes ces années, avec d'autres pays en Europe, d'avoir été fermes face à l'apartheid. Nous avons eu raison d'avoir mis en œuvre, notamment depuis 1985, des sanctions économiques aggravées. Certainement, ces mesures ont pesé sur la situation actuelle.

Aujourd'hui, le dialogue est engagé. Non seulement l'Afrique du Sud, mais l'ensemble des pays concernés par les évolutions en cours dans cette région de l'Afrique vivent une situation historique parce qu'il y a une chance, parce qu'il y a bien sûr un espoir, parce qu'il y a aussi des risques et des dangers.

Quelle doit être l'attitude du Gouvernement de façon que nous puissions continuer à peser sur cette évolution positive, afin de supprimer définitivement l'apartheid mais aussi de contribuer à construire en Afrique du Sud et dans la région une société multiraciale et démocratique ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé des relations culturelles internationales.

M. Thierry de Beaucé, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, la France se félicite des évolutions en cours en Afrique du Sud. Les décisions prises par le Président de Klerk depuis le 2 février sont courageuses. Je pense en particulier à la légalisation du Congrès national africain, du Congrès panafricain et du parti communiste ainsi qu'à la libération des prisonniers politiques, et notamment à celle de Nelson Mandela.

Les négociations qui se sont déroulées au Cap du 2 au 4 mai ont permis d'entamer un véritable dialogue entre Sud-Africains, et la France s'en réjouit. Le Gouvernement français le dira au Président de Klerk qui arrive aujourd'hui en France dans le cadre d'une tournée européenne et sera reçu demain par le Président de la République.

La France observe cependant qu'un long chemin reste à parcourir pour aboutir au démantèlement total de l'apartheid, qu'elle a toujours condamné sans réserve. Force est de constater que les fondements législatifs de l'apartheid sont toujours en vigueur. Il en est de même pour l'état d'urgence, qui devra être levé. On ne saurait oublier enfin que la violence continue de faire de nombreuses victimes.

Afin d'aboutir à l'émergence d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale qu'elle appelle de tous ses vœux, la France soutient le dialogue engagé et souhaite qu'il se poursuive. C'est précisément dans cet esprit que se situe l'escala à Paris du Président de Klerk, encore impensable il y a peu.

La France se réjouit également d'accueillir le mois prochain sur son sol Nelson Mandela qui incarne au plus haut point les aspirations, le courage et la dignité de la communauté noire sud-africaine.

Certains se demandent si le temps n'est pas venu de lever ou d'assouplir les mesures restrictives prises à l'encontre de l'Afrique du Sud. Pour la France, qui se concerta avec ses partenaires de la Communauté, il faut que les autorités sud-africaines s'engagent de manière irréversible dans le processus de démantèlement de l'apartheid et de démocratisation de la vie politique. C'est à cette conclusion qu'est parvenue la mission d'information de la troika européenne à laquelle j'ai participé et qui a pu, en Afrique du Sud même, rencontrer l'ensemble des interlocuteurs, notamment le Président de Klerk et M. Nelson Mandela.

Soyez donc assurés, mesdames, messieurs les députés, que la position française continuera d'allier une condamnation sans faille de l'apartheid à un soutien actif au dialogue. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

PLACE DES HANDICAPÉS DANS LE MONDE DU TRAVAIL

M. le président. La parole est à M. Yves Durand.

M. Yves Durand. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat chargé des handicapés et des accidentés de la vie. Je la pose en collaboration avec M. André Clert, qui partage les mêmes préoccupations que moi dans ce domaine, comme les partagent, je le pense, tous nos collègues sur tous les bancs de l'Assemblée.

Monsieur le secrétaire d'Etat, l'Assemblée a récemment voté l'amendement appelé « amendement Creton ». Il apporte une amélioration importante pour de jeunes handicapés qui, auparavant, devaient quitter leur établissement d'hébergement à leur vingtième anniversaire. Cependant, vous n'êtes pas sans savoir que l'application de cet amendement pose des problèmes graves, en tout premier lieu en ce qui concerne le financement de l'hébergement par les départements.

Par ailleurs, le manque de places en C.A.T. et en ateliers protégés, malgré l'effort remarquable consenti par le Gouvernement à votre initiative, mais aussi l'hébergement des poly-handicapés rendent, dans les faits, l'application de cet amendement extrêmement difficile.

Cela provoque une inégalité entre les familles selon leurs ressources et suscite bien souvent des drames familiaux aux conséquences extrêmement graves. C'est tout particulièrement le cas dans mon département, le Nord, où la proximité des établissements belges aggrave encore l'inégalité entre les familles qui doivent, dans ce cas, prendre en charge la totalité de l'hébergement de leurs jeunes handicapés.

Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, combien vous portez une particulière attention au problème de l'hébergement des handicapés, quelles que soient la nature et l'origine de leur handicap. C'est pourquoi je vous demande quels moyens vous comptez prendre et mettre en œuvre pour remédier à ces problèmes qui touchent des hommes et des femmes dont nous ne pouvons admettre l'exclusion de la société. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des handicapés et des accidentés de la vie.

M. Michel Gillibert, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, comme je l'ai répété à plusieurs reprises lors de la discussion au Parlement de l'amendement permettant de maintenir provisoirement des jeunes adultes dans des établissements médico-éducatifs, cette disposition n'aurait pas eu de sens si elle n'avait été accompagnée de mesures de fond.

Rappelons-nous qu'il s'agissait de répondre à une situation d'urgence, en se refusant de choisir entre des douleurs aussi inacceptables les unes que les autres : valait-il mieux remettre à des parents souvent vieillissants un jeune adulte lourdement handicapé, faute de place dans une structure d'accueil adaptée pour lui ? Fallait-il au contraire refuser aux plus jeunes la possibilité de recevoir une éducation spécialisée, comme certains le craignaient ?

C'est à ce dilemme que nous avons voulu échapper grâce à un effort sans précédent de l'Etat et en faisant également appel à la solidarité des départements.

L'adoption, au mois de novembre dernier, d'un plan pluriannuel de création de places de travail protégé - 14 400 places très attendues - constitue une première réponse décisive. Nous nous sommes donné ainsi les moyens, programmés dans le temps, d'offrir une place aux jeunes adultes handicapés et d'éviter bientôt d'avoir recours à des prolongements de prise en charge en I.M.E.

En ce qui concerne les personnes les plus lourdement handicapées - et il faut savoir, mesdames, messieurs les députés, ce que c'est qu'une personne lourdement handicapée - des enquêtes nous permettront de savoir ce qui se passait. C'est la justification première de l'amendement.

Dès 1989, puis à nouveau en 1990, une enveloppe nationale exceptionnelle a permis d'accélérer la création de M.A.S. et de foyers à double tarification. Cependant, vous le savez, les besoins restent très importants. C'est pourquoi nous mettons actuellement au point, comme nous l'avons déjà fait pour le travail protégé, un dispositif destiné à régler, non au coup par coup, mais à long terme, les difficultés d'accueil des handicapés les plus lourds. Il doit naturellement être tenu compte du taux d'équipement en structures, mais aussi de la réalité des listes d'attente et de l'effort déployé au niveau local pour développer une politique cohérente du handicap. C'est sur ces critères que, en concertation avec les associations, nous nous appuyons dès cette année pour attribuer des moyens nouveaux.

Ces précisions sont destinées à vous montrer la réalité des efforts accomplis par le Gouvernement pour sortir, en ce qui concerne les domaines qui relèvent de sa responsabilité propre, de la situation de pénurie dans laquelle nous nous trouvons et qui avait conduit à l'adoption de l'amendement en cause.

Je n'ignore pas les difficultés auxquelles a pu se heurter l'application de cet amendement dont, je le répète, le principe est fondamentalement bon. D'ailleurs, sur tous ces points, mesdames, messieurs les députés, vous aviez été d'accord. Comment aurait-il pu en être autrement ?

Cela dit, je connais les inquiétudes de certains conseils généraux qui, de bonne foi, considèrent qu'une partie des bénéficiaires de l'amendement ne devraient pas, en toute logique, faire appel aux finances départementales. J'ai tout de suite été sensibilisé à ces critiques. En effet, si je suis le premier à rappeler leurs devoirs aux départements à l'égard des handicapés accidentés de la vie, je tiens tout aussi fermement à ce que l'Etat assume les siens. C'est pourquoi il a été demandé aux services décentralisés de dresser un bilan, dès la première année d'application de l'amendement.

Je peux vous dire dès aujourd'hui, à la suite de ce bilan, qui fait apparaître les conditions de répartition des charges financières consécutives à l'amendement, que le Gouvernement va très prochainement prendre des mesures clarifiant, dans un souci d'équité et dans le respect des lois de décentralisation, les règles de prise en charge. Les handicapés ne peuvent plus longtemps rester les otages d'hésitations venant du part et d'autre.

Dès que les premiers points techniques seront réglés, je pourrai vous commenter ces mesures. Cela ne saurait tarder. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

CATASTROPHE DE TCHERNOBYL

M. le président. La parole est à M. François Patriat.

M. François Patriat. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'Industrie.

Monsieur le ministre, récemment, les Français ont pu, grâce aux médias, assister à la célébration d'un anniversaire inquiétant, celui de la catastrophe de Tchernobyl, survenue en 1986.

Des informations alarmantes nous parviennent d'U.R.S.S.

Qu'en est-il ? Irradiation de quelque trois millions de personnes ; 20 p. 100 du territoire de Biélorussie aujourd'hui contaminé ; évacuation des populations sur un rayon de 300 kilomètres autour d'une zone à jamais interdite ; montée en flèche des cancers et des leucémies ; mutations de la troisième génération chez les animaux. A cela s'ajoute une impuissance avouée des scientifiques pour maîtriser les conséquences d'une catastrophe dramatique au niveau économique, écologique et humain.

Le nucléaire est souvent sujet tabou en France, pays le plus nucléarisé du monde. N'affirme-t-on pas qu'aucun accident n'est possible, tout comme on a assuré en 1986 que le nuage radioactif avait eu « l'intelligence » de ne pas traverser les frontières ? Chacun sait aujourd'hui que ce nuage a bien traversé notre ciel et que, de surcroît, il a plu à cette période.

De plus, il y a quelques jours, un hebdomadaire a fourni des révélations selon lesquelles une équipe de la D.G.S.E. a pu aisément s'introduire dans les salles de contrôle d'une centrale sans y avoir été spécialement conviée. Si elles étaient exactes, ces révélations remettraient en question la sécurité de nos centrales et démontreraient que notre indépendance pourrait très rapidement être mise à mal si nos centrales devenaient le lieu d'actes de terrorisme.

Tout tabou qu'il soit, monsieur le ministre, ce vaste sujet mérite qu'on en parle. Aussi je souhaite vous poser non pas une seule, mais plusieurs questions brèves. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et l'Union pour la démocratie française.*)

N'est-il pas préférable, voire responsable, d'informer les populations afin que bon nombre de précautions d'hygiène puissent être prises à temps ?

Quid aujourd'hui de la prolifération de cancers et de leucémies sur certaines parties de notre territoire ?

Que penser des déclarations du *Canard enchaîné* selon lesquelles nos centrales, qui sont stratégiquement des points sensibles, seraient vulnérables face à une agression extérieure ?

Doit-on poursuivre l'exportation de nos centrales dans des pays du tiers monde plus ou moins instables politiquement et fragiles sur le plan technique ?

Le Gouvernement a-t-il tiré un bilan des conséquences de Tchernobyl en France ?

Enfin, une coopération franco-russe des milieux scientifiques a-t-elle été engagée afin d'étudier les incidences de cette catastrophe qui dépassent largement nos frontières ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'Industrie et de l'aménagement du territoire.

M. Roger Fauroux, ministre de l'Industrie et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, beaucoup d'éléments de votre question m'intéressent. Toutefois, un des mots que vous avez employés m'a tout de même un peu choqué, c'est celui de « tabou ». En effet, le nucléaire n'est vraiment pas un sujet tabou dans notre pays. Je tiens simplement à rappeler qu'ici même, le 12 décembre, a eu lieu un débat très approfondi sur l'énergie au cours duquel tous les aspects de la politique nucléaire, y compris, bien sûr, les problèmes de sécurité, ont été longuement évoqués.

Il faut également signaler - et c'est tout à l'honneur des services - tous les efforts qui sont réalisés en faveur d'une plus grande information des populations. Ainsi nous avons créé un service d'information du nucléaire dans lequel tous les plus menus incidents qui peuvent se passer à l'intérieur d'une centrale sont évoqués. Nous avons également mis au point une échelle de gravité qui permet de mesurer le degré de gravité des incidents - d'ailleurs, jusqu'à présent, aucun incident n'a atteint, même de très loin, les niveaux limites.

Plus récemment, enfin, le Gouvernement a décidé de communiquer, au fur et à mesure et en temps réel, les mesures de radioactivité qui sont effectuées aux alentours des centrales.

Vous avez fait allusion à ce qui s'est passé en France au moment de l'accident de Tchernobyl. Je dois préciser, parce qu'il y a, me semble-t-il, une légende noire qu'il importe d'exorciser, que, au cours du fameux week-end du 1^{er} mai 1986, le service central de protection contre les rayonnements ionisants a donné, heure par heure, aux populations des informations concernant le passage du nuage radioactif. Et j'ai là une chronologie, que je tiens à la disposition des membres de cette Assemblée, qui indique que rien n'a été dissimulé.

J'en viens très rapidement aux autres aspects de votre question.

Tout le monde sait que l'accident de la centrale de Tchernobyl a provoqué sur place des dégâts tout à fait épouvantables. Toutefois, il faut savoir que la dilution des rejets augmente rapidement avec la distance : donc, l'impact radiologique de cet accident en Europe occidentale est toujours resté très faible, même quand le nuage radioactif a traversé les frontières de la France. Ainsi la dose cumulée de radioactivité en provenance de Tchernobyl reçue par une personne résidant en France n'a jamais dépassé de quelques p. 100 la dose que chacun d'entre nous reçoit chaque année en raison de la radioactivité naturelle. Sur ce plan-là, la cause doit être entendue : jamais - y compris en Corse, bien sûr - les doses de rayonnement n'ont atteint, même de très loin, les limites qui ont été définies très sévèrement par la Communauté européenne.

Je vous accorde que les problèmes de sécurité nucléaire sont des problèmes internationaux et qu'ils ne peuvent pas être résolus au sein d'un seul pays. C'est pour cette raison que notre coopération, en particulier avec l'Allemagne, est très active. A cet égard, je rappelle à l'Assemblée que notre coopération est aujourd'hui très avancée avec la République fédérale d'Allemagne, en particulier en ce qui concerne les problèmes de sûreté et de sécurité, surtout en Europe centrale dans la mesure où les centrales d'origine soviétique ne répondent pas aux critères de sûreté que nous appliquons.

Bien entendu, le parc français présente toutes les garanties de sécurité. La meilleure preuve en est que, depuis plusieurs décennies, nous n'avons enregistré aucun incident sérieux.

En ce qui concerne les exportations, les équipes du C.E.A. envoyées sur place participent en temps réel et en permanence au respect des règles nucléaires.

Enfin, s'agissant des révélations récentes du *Canard enchaîné*, il est exact que des exercices ont été organisés dans des conditions réelles d'agression à l'égard de certaines centrales. Cela me paraît de bonne politique, mais il est faux de prétendre que les agresseurs aient jamais pu pénétrer dans les salles de commande. Ils ont été, fort heureusement, arrêtés à temps. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

2

SOUHAITS DE BIENVENUE AU MINISTRE QUÉBÉCOIS DE LA FRANCOPHONIE

M. le président. Au nom de l'Assemblée, je présente avec une amitié très chaleureuse - en français comme il se doit - nos souhaits de bienvenue à M. Rivard, ministre québécois de la francophonie, et à la délégation qui l'accompagne. *(Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.)*

3

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT (suite)

M. le président. Nous en revenons aux questions au Gouvernement, et d'abord à celles du groupe du Rassemblement pour la République.

RÉALISATION DU SCHÉMA AUTOROUTIER NATIONAL

M. le président. La parole est à M. Alain Cousin.

M. Alain Cousin. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer.

Monsieur le ministre, le schéma directeur autoroutier national, lancé en 1987 par le gouvernement animé par Jacques Chirac, prévoyait la construction de 3 600 kilomètres d'autoroutes d'ici à l'an 2000, et ce en vue de réaliser un réseau de 8 800 kilomètres, minimum indispensable pour placer la France au bon niveau européen.

Pierre Méhaignerie et Edouard Balladur avaient pris les dispositions nécessaires pour construire 300 kilomètres par an.

Monsieur le ministre, est-il vrai que la cadence serait réduite à 200, voire à 150 kilomètres par an ?

Est-il vrai aussi que certaines sections, actées par M. Maurice Faure au C.I.A.T. du 17 novembre 1988, seraient menacées ?

M. Alain Bonnet. Mais non !

M. Alain Cousin. Monsieur le ministre, qu'en est-il de la liaison directe région Nord - sillon rhodanien par les sections Châlons, Troyes et Sens ?

Les poids lourds continueront-ils à emprunter longtemps le périphérique parisien ?

Qu'en est-il des sections alpines A. 43 et A. 49, justifiées par les Jeux Olympiques de 1992 ?

Qu'en est-il aussi des liaisons Clermont - Bordeaux et Montargis - Nevers ?

Enfin, qu'en est-il en particulier de la « route des estuaires » qui n'apparaît pas sur la carte récemment publiée, présentant le tracé du réseau routier d'intérêt communautaire ? Vous comprendrez alors la vive inquiétude des élus de l'ouest de la France, notamment du département de la Manche ?

Dans ce dossier, mon souci est européen. Le Cotentin s'avance comme une passerelle vers l'Angleterre. Il s'agit, pour le bien de la Communauté et la conférence du transport européen, de développer l'axe Glasgow - Porto qui passe tout naturellement par Cherbourg. Le président de la communauté urbaine de Cherbourg, votre collègue du Gouvernement chargé du tourisme, M. Olivier Stirn, devrait être à même de vous en démontrer l'utilité.

Il paraît, selon les services de la Communauté, que cette absence de structure routière d'intérêt communautaire vient d'un oubli de la France qui n'aurait pas présenté de propositions. Aussi, monsieur le ministre, je vous demande s'il y a eu, oui ou non, oubli de la part de la France de présenter son projet de réseau routier d'intérêt communautaire incluant la route des estuaires, les nationales 13, 174 et 175.

Si c'est le cas, plutôt que de vous appesantir sur une erreur tout à fait regrettable, qu'envisagez-vous, monsieur le ministre, pour y remédier et éviter toute perte de temps qui nuirait au développement de l'arc atlantique dont dépend le devenir économique des régions de l'ouest de la France ?

De telles incertitudes, monsieur le ministre, ne sont évidemment pas compatibles avec votre intention de relancer la politique d'aménagement du territoire. Proviendraient-elles d'un blocage du ministère des finances ?

Aussi, si blocage il y a, celui-ci ne serait-il pas dû pour partie aux promesses faites au plus haut niveau de l'Etat de trouver les financements pour le canal Rhin-Rhône, fût-ce au détriment du programme autoroutier ?

Si, comme le dit M. le ministre de l'économie et des finances, l'épargne française est insuffisante, serait-il interdit d'accélérer la réalisation d'autoroutes à vocation européenne avec l'épargne étrangère ?

Nous attendons avec intérêt vos réponses, monsieur le ministre, car c'est l'avenir économique des régions traversées par ces grands axes de communication qui est en cause. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux.

M. Georges Sarre, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, M. Michel Delebarre, ministre de l'équipement, retenu par des obligations auxquelles il n'a pu se soustraire (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*) vous prie de bien vouloir l'excuser de ne pas pouvoir répondre lui-même à votre importante question.

En application de la loi d'orientation des transports intérieurs adoptée en 1982, M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, avait, quelques années plus tard, révisé le schéma directeur routier national et arrêté, comme vous l'avez rappelé, son contenu par le décret du 18 mars 1988.

Ce schéma prévoyait le développement en dix ans de 2 800 kilomètres d'autoroutes constituant des itinéraires alternatifs au tracé routier actuel et destinés à permettre à la fois un écoulement satisfaisant du trafic, l'accélération du désenclavement de certaines de nos régions, en particulier sur la façade Atlantique.

Ce schéma a été complété par M. Maurice Faure, sous l'autorité du Premier ministre M. Michel Rocard.

C'est sur cette base que M. Michel Delebarre, ministre de l'équipement, a achevé la consultation des régions qui ont fait de leur côté des propositions intéressantes et constructives.

Dans quelques semaines la mise au point d'un décret modifiant en conséquence celui du 18 mars 1988 sera achevée. Nous aurons ainsi avant l'été un schéma routier actualisé pour la décennie à venir, ajoutant plusieurs centaines de kilomètres au schéma directeur que M. Méhaignerie avait fait approuver.

L'enjeu est aussi clair qu'important. Moins de trois ans nous séparent de l'ouverture des frontières de l'Europe communautaire et des perspectives nouvelles se dessinent à l'Est, que nous n'avons pas le droit de négliger. La France pourra être un carrefour des communications du continent européen si elle se dote des infrastructures nécessaires à l'irrigation de son territoire.

Dans le même temps, nous connaissons une croissance exceptionnelle du trafic routier dans les couloirs naturels de circulation. La création d'itinéraires alternatifs dans des délais rapides est, je crois, la bonne solution pour un écoulement satisfaisant des trafics et un aménagement équilibré de notre territoire donnant à toutes nos régions leur chance de développement dans l'Europe de demain.

L'effort d'équipement nécessaire a été lancé. Les investissements destinés aux infrastructures de transport atteignent aujourd'hui leur niveau le plus élevé depuis 1972.

Le budget pour 1990 prévoit les crédits nécessaires à la stricte application des contrats de plan signés avec les régions.

Enfin, en 1988 et 1989, 600 kilomètres d'autoroutes nouvelles ont été lancés. En 1989, 380 kilomètres d'autoroutes ont été mis en service. Pour l'année 1990, le programme d'investissement autoroutier sera de plus de 10 milliards de francs, soit en forte augmentation par rapport à 1989. Toutes les sections dont l'avancement des études est suffisant seront lancées cette année 1990, ce qui nous permettra, je l'espère, d'en lancer à nouveau 300 kilomètres.

Jamais l'effort accompli en faveur du réseau autoroutier n'a été aussi important. Il sera poursuivi dans la perspective d'une réalisation adaptée à la croissance du trafic et aux nécessités de l'aménagement du territoire et du schéma directeur autoroutier.

Voilà, monsieur le député, ce que je tenais à vous répondre au nom du Gouvernement. J'espère que mes propos ont été de nature à apaiser vos inquiétudes ou vos craintes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

MESURES D'URGENCE POUR L'ÎLE-DE-FRANCE

M. le président. La parole est à M. Michel Giraud.

M. Michel Giraud. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le Premier ministre. Le 13 octobre dernier, monsieur le Premier ministre, vous annonciez, à grands renforts de publicité, un programme de mesures d'urgence pour l'Île-de-France.

M. Roger Maa. Encore !

M. Michel Giraud. Ainsi, le Gouvernement, afin de relancer le logement social, devait-il libérer dix hectares de terrains publics appartenant à l'Etat. Or seuls deux hectares et demi ont été libérés. Où sont donc les sept hectares et demi restants ?

M. Jacques Toubon. Bonne question !

M. Michel Giraud. De même, le Gouvernement devait financer 10 000 logements sociaux supplémentaires, type P.L.A., P.L.I. Or les permis de construire pour le locatif aidé ont chuté fortement et le rythme de la construction dans les villes nouvelles est à la baisse. Que comptez-vous faire ?

M. Jacques Toubon. Bonne question !

M. Michel Giraud. Par ailleurs, le Gouvernement devait accélérer la réalisation des transports collectifs. La réalité est tout autre. La continuité de la ligne D a pris deux ans de retard et il en va de même pour Eole. Quant au tronçon central de Meteor, sa programmation attend un accord de l'Etat pour sa part de financement.

En outre, le Gouvernement reprenant à son compte, mais sans le dire, le programme Chirac-Méhaignerie d'autoroutes...

M. Roger Maa. Hélas !

M. Michel Giraud. ... devait mettre en œuvre plusieurs liaisons d'autoroutes urbaines concédées. Pourquoi aucune d'entre elles n'a-t-elle été lancée ? Pire encore, pourquoi n'a-t-on pas encore engagé la construction de l'autoroute A. 14 qui avait été concédée en 1987 ?

M. Jacques Toubon. Bonne question !

M. Michel Giraud. Urgence parmi les urgences, le Gouvernement s'est engagé à acquérir ou à louer 70 000 mètres carrés de locaux pour les universités pour la prochaine rentrée universitaire. Or 20 000 mètres carrés seulement seront disponibles. Comment se fera la prochaine rentrée universitaire ?

La vérité, mes chers collègues, m'oblige cependant à dire qu'une mesure a été prise et rapidement. (« Ah ! » sur divers bancs du groupe socialiste.) Il s'agit de la taxe sur les bureaux ! (*Applaudissements sur divers bancs du groupe socialiste.*)

Hélas, parmi les premières victimes figurent les 1 280 communes d'Île-de-France qui, à défaut de pouvoir se décentraliser, sont conviées à payer la taxe. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Est-ce ainsi, monsieur le Premier ministre, que le Gouvernement entend organiser la concertation avec les élus d'Île-de-France ?

Est-ce ainsi que le Gouvernement entend aider l'Île-de-France à régler des problèmes essentiels ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française, ainsi que sur divers bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé du logement. (*Exclamations sur divers bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Louis Debré. Le Premier ministre est pourtant là !

M. Louis Besson, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé du logement. Monsieur le député, je vous remercie de votre question, qui souligne à sa manière l'effort considérable décidé par l'Etat pour améliorer les équipements et les conditions de vie en région parisienne. (*Exclamations sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mazeaud. C'est au maire de Conflans-Sainte-Honorine que la question s'adressait !

M. le ministre délégué, chargé du logement. Vous savez qu'au seul titre des infrastructures de transport, ce sont près de 5 milliards de francs de travaux supplémentaires qui ont été décidés, sans parler des autoroutes à péage.

Un programme d'une telle ampleur ne peut s'exécuter en quelques semaines ni même en quelques mois, vous en conviendrez, mais je peux vous donner l'assurance qu'il est conduit avec toute la diligence nécessaire.

En ce qui concerne le logement, le dispositif comprend trois volets : relance et amélioration de l'offre de logements locatifs avec la construction de dix mille logements supplémentaires par an en Ile-de-France et la réhabilitation de quinze mille logements sociaux supplémentaires, un effort tout particulier étant consenti pour la zone centrale et, à l'intérieur de cette zone, pour Paris et les Hauts-de-Seine, de façon à participer au rééquilibrage bien nécessaire entre l'habitat et l'emploi.

Pour permettre la mise en œuvre de ce programme ambitieux, le Gouvernement privilégie, vous le savez, la voie contractuelle en demandant aux préfets de région et aux préfets des départements concernés de proposer des conventions triennales aux maires des différentes communes.

Ces négociations sont en cours, tant avec la ville de Paris qu'avec les communes de la petite couronne, et il est d'ores et déjà envisagé de procéder d'ici à l'été à la signature de certaines de ces conventions.

Parallèlement, ont été prises des dispositions réglementaires visant à adapter les mécanismes de financement du logement aux spécificités de cette région : je pense aux plafonds de ressources pour les prêts locatifs aidés du Crédit foncier de France et les prêts conventionnés ainsi qu'au déplaçonnement de la participation du 1^{er} p. 100.

Seul manquait le texte prévoyant les modalités d'attribution pour surcharge foncière destinée à la construction des P.L.A. et P.L.I. Je suis en mesure de vous annoncer que ce texte vient d'être signé. Ainsi, les crédits correspondants imputés sur le compte d'affectation spéciale vont pouvoir être délégués au préfet de région.

Par ailleurs, les dispositions prévues pour équilibrer la réalisation des logements et des bureaux dans l'Ouest sont intervenues. Sur la base du décret du 3 janvier 1990, rétablissant provisoirement l'agrément pour les bureaux « en blanc », des négociations sont engagées avec les principales communes de cette zone. Plusieurs conventions de « sortie d'agrément » pourraient être conclues dès cet été.

Dans le domaine foncier, après consultation de la région, le décret autorisant la création de zones d'aménagement différé est intervenu, et les maires sont saisis ces jours-ci d'un programme de plus de 10 000 hectares de zones d'aménagement différé. Un contrat de Plan particulier a été négocié avec la région, qui s'associera à la politique de l'Etat.

Dans le domaine routier, le programme comportait deux éléments principaux : le bouclage du périphérique d'Ile-de-France pour 1998 et l'accélération des autoroutes concédées. Rien ne permet à ce jour d'évoquer un quelconque retard dans la mise en œuvre de ce programme.

Les mesures ont d'ores et déjà été prises pour la mise en place dès 1990 des crédits correspondant à la part de l'Etat pour le programme complémentaire.

Pour ce qui est des autoroutes concédées, elles nécessitent bien évidemment des mises au point minutieuses, compte tenu des nombreuses contraintes et des concertations approfondies.

Tous les services concernés du ministère de l'équipement, du logement et des transports sont mobilisés pour mener activement les études et les procédures. Il va de soi que la mise en œuvre de ce plan d'actions immédiates, qui constitue un enjeu majeur pour l'Ile-de-France, ne pourra être effective sans une mobilisation et un large consensus de tous les acteurs concernés.

Pour ce qui concerne les transports collectifs, vous avez évoqué, monsieur le député, un retard de deux ans. Cela m'étonnerait qu'en huit mois on ait pu prendre deux ans de retard !

Le programme se déroule de façon satisfaisante puisque l'année 1990 verra le lancement de plusieurs opérations majeures : liaison Saint-Quentin-en-Yvelines-La Défense, achèvement de la ligne D.

Il en est de même pour les liaisons Eole et Meteor. Les négociations sont en cours et n'enregistrent aucun retard par rapport au planning prévisionnel de réalisation.

Enfin, le dispositif de la taxe sur les bureaux et le compte d'affectation spécial qui doit gérer cette ressource ont été mis en place.

Comme vous le voyez, monsieur le député, le programme décidé le 13 octobre dernier est mis en œuvre effectivement, dans toutes ses composantes, avec toute la célérité voulue. Il s'agit d'une démarche contractuelle qui doit associer tous les

partenaires. Vous pouvez aider, j'en suis sûr, à ce que ces négociations aillent plus vite : le Gouvernement ne pourrait que s'en réjouir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous passons aux questions du groupe communiste.

POLITIQUE A L'ÉGARD DE LA JEUNESSE

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, une colère légitime grandit dans la jeunesse. *(« Ah ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Tout a fait ! Elle s'est exprimée dimanche dernier, lors du rassemblement qui a eu lieu à l'initiative de la Jeunesse ouvrière chrétienne à La Courneuve. *(Rires sur les mêmes bancs.)* Elle s'exprimera à nouveau le samedi 12 mai à Paris, où les jeunes participeront nombreux à la marche organisée par le Mouvement de la jeunesse communiste...

M. Philippe Vasseur. Ce ne sont pas les mêmes !

M. Alain Bocquet. ...pour crier : « Trop, c'est trop ! »...

M. Philippe Vasseur. Et réciproquement !

M. Alain Bocquet. ...et exiger une autre vie et un autre avenir.

Pour la première fois depuis la dernière guerre, la jeune génération vit moins bien que celle qui l'a précédée. *(« Censure ! », « Censure ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Qu'on en juge : 3 250 000 jeunes ont une vie rongée par le chômage et la précarité, 1 million de jeunes ayant un emploi stable vivent avec moins de 4 700 francs par mois. *(« Censure ! » sur les mêmes bancs),* 1,5 million de jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans n'ont aucune formation professionnelle ; la sélection à l'Université est impitoyable. Faute de moyens, 1 million de jeunes de vingt à vingt-cinq ans sont contraints de vivre chez leurs parents et 750 000 jeunes sont empoisonnés par les grossistes de la drogue.

M. Jean Kiffer. C'est vrai !

M. Alain Bocquet. Avoir vingt ans aujourd'hui, c'est connaître le désespoir, l'angoisse, la « galère », comme ils disent. Quel bilan accablant ! Quand allez-vous faire droit aux propositions des députés communistes...

M. Jacques Limouzy. Dès ce soir !

M. Alain Bocquet. ...pour garantir le droit des jeunes à un emploi stable et intéressant *(« Censure ! » sur les mêmes bancs),* donner à l'école et à l'Université les moyens permettant l'accès...

M. Robert-André Vivien et M. Pierre Mazeaud. Votez la censure !

M. Alain Bocquet. Monsieur le président, puis-je m'exprimer ? *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Robert-André Vivien et M. Pierre Mazeaud. Votez la censure !

M. le président. Mes chers collègues, j'aimerais que nous montrions tous ensemble que nous pouvons être nombreux tout en débattant sereinement !

Alors, un peu de silence ! Monsieur Bocquet, vous êtes seul à avoir la parole.

M. Alain Bocquet. Merci, monsieur le président.

Il faut, disais-je, donner à l'école et à l'Université les moyens permettant l'accès à une vraie formation et à un vrai métier, attribuer aux jeunes un salaire décent et des ressources suffisantes pour vivre. D'autant que, vous le savez bien, l'argent existe, les profits fabuleux des grandes sociétés financières et industrielles et l'argent public dilapidé dans le surarmement en témoignent.

La jeunesse, c'est, dit-on, l'avenir d'une nation. Permettre à notre jeunesse de connaître une vie digne et heureuse, c'est préparer une France forte pour demain. C'est ce que diront à

juste titre les jeunes marcheurs qui viendront à Paris samedi prochain à l'appel du Mouvement de la jeunesse communiste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Robert-André Vivien. Soyez gentil avec eux, sinon ils vont vous censurer !

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, vous vous doutez que, en tant que ministre de l'éducation nationale, je me sens particulièrement proche des préoccupations et des problèmes de l'ensemble de la jeunesse (« Ah ! » *sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) et que je ne me limite pas aux problèmes de la Jeunesse ouvrière chrétienne, qui vient de trouver ici un porte-parole dont elle n'avait d'ailleurs peut-être pas besoin. (*Rires sur divers bancs. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

La formation et l'emploi des jeunes sont, vous le savez, une priorité du Gouvernement qui se traduit dans l'action de plusieurs ministères : le ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, le secrétariat d'Etat à la formation professionnelle, le ministère de l'éducation nationale et son secrétariat d'Etat à l'enseignement technique, sans oublier le ministère de l'agriculture, avec ses structures de formation, et le ministère de l'économie et des finances, avec son action en faveur des créations d'emplois.

Je me bornerai à rappeler l'action que je conduis.

Une des originalités de la loi d'orientation du 10 juillet 1989 sur l'éducation est d'insister sur le fait que nous pouvons nous fixer l'objectif de conduire quatre jeunes sur cinq au niveau du baccalauréat à l'horizon de l'an 2000, et sur le fait que nous devons également donner une formation reconnue aux 20 p. 100 restants au niveau du B.E.P. ou du C.A.P.

Nous agissons dans le domaine de la formation par divers moyens.

Le crédit-formation, développé dans l'éducation nationale et hors de l'éducation nationale, permettra à 100 000 jeunes de se former en 1990 ; nous prévoyons de doubler cet objectif pour 1991.

L'ensemble des formations, particulièrement les formations professionnelles et techniques débouchant sur un emploi, ont été modernisées. De ce point de vue, nous améliorons les procédures d'orientation en informant mieux les élèves et les lycéens sur les cursus et l'évolution des emplois. Nous développons les brevets d'enseignement professionnel et les baccalauréats professionnels.

J'insiste, afin de montrer que les choses évoluent dans le bon sens, sur le fait que, depuis deux ans, le nombre de jeunes entrant en 1^{re} professionnelle a doublé, passant de 20 000 à 40 000. Par ailleurs, 60 p. 100 des titulaires d'un B.E.P. poursuivent désormais leurs études ; ils n'étaient que 10 p. 100 en 1977.

Où avez-vous vu, monsieur le député, qu'il y aurait une « sélection impitoyable » à l'Université...

M. Alain Bocquet. Absolument !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. ...alors que la sélection est interdite par la loi Savary de 1984 et que, chaque année, 60 000, 70 000 ou 80 000 étudiants supplémentaires entrent à l'Université à l'issue du baccalauréat !

Voilà qui infirme le tableau catastrophique que vous tentez de brosser.

M. Alain Bocquet. Et les 60 p. 100 d'étudiants qui abandonnent ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Développement des sections technologiques pour les bacheliers, amélioration des débouchés par la mise en œuvre des schémas de développement des formations post-baccalauréat dans chacune des académies, effort d'accueil dans les universités et l'enseignement supérieur grâce à l'augmentation de 20 p. 100 en deux ans du budget de l'enseignement supérieur et l'arbitrage sur un schéma national de développement universitaire...

M. Alain Bocquet. Tout va bien, quoi !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Non, tout ne va pas bien mais des actions résolues sont menées, qui vont dans le bon sens et que vous ne devriez pas nier !

Notre objectif est de donner au maximum de jeunes les mêmes chances, quelle que soit leur origine géographique, quel que soit leur environnement socioculturel, en faisant le pari de l'école et de la formation. Oui, je crois que le Gouvernement fait le pari de la jeunesse dans ses intentions, dans ses orientations et dans ses actes ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

RELATIONS FINANCIÈRES ENTRE L'ÉTAT ET LES RÉGIONS

M. le président. La parole est à M. Léonce Deprez.

M. Léonce Deprez. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget ou à M. le secrétaire d'Etat chargé du budget. (*Exclamations et rires sur de nombreux bancs.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il est ministre délégué !

M. le président. M. Charasse n'est pas homme à se formaliser ! (*Sourires.*)

Poursuivez, monsieur Deprez.

M. Léonce Deprez. L'une des grandes questions d'actualité est l'inquiétude qu'éprouvent tous les élus, tant régionaux que nationaux, quant à l'avenir de la décentralisation. Celle-ci se vit au quotidien et les régions doivent de plus en plus multiplier leurs interventions. M. le ministre d'Etat nous a rappelé les ambitions du Gouvernement dans le domaine de l'éducation. Le problème des régions est de financer les lycées et de créer de nouveaux établissements publics d'enseignement.

Mais les régions vont de plus en plus devoir participer au financement des établissements d'enseignement privés. Sinon, ce sera à terme la condamnation de l'enseignement privé.

Les régions doivent également intervenir dans bien d'autres domaines, par exemple dans l'agriculture, en raison des difficultés auxquelles est confronté le monde rural, qui manifestait encore la semaine dernière. Elles doivent intervenir pour financer l'installation des jeunes agriculteurs ainsi que les études et les recherches permettant l'ouverture de nouveaux débouchés dans le domaine agro-alimentaire.

Dans l'enseignement supérieur, il faudra faire beaucoup plus, ce qui rendra certainement nécessaire une participation accrue des régions.

Plusieurs députés du groupe socialiste. La question !

M. Léonce Deprez. M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget a-t-il pris conscience que les ressources assurées en 1990 aux régions par les dotations de décentralisation sont, en pourcentage, inférieures à celles de 1989 ? A-t-il pris conscience que, de ce fait, les régions ont dû augmenter leur pression fiscale et, par conséquent, les prélèvements obligatoires qui pèsent sur le prix des produits et sur l'avenir des entreprises ? A-t-il pris conscience qu'elles sont dans une impasse financière et que la situation actuelle risque d'aboutir à de très graves problèmes dans les prochaines années ?

La question que je pose (« Ah ! » *sur divers bancs du groupe socialiste*) est d'autant plus justifiée que M. Charasse nous a donné une demi-réponse lors du récent débat d'orientation budgétaire. Il nous a dit qu'il y avait deux catégories de gestionnaires : ceux qui, tel l'Etat, réduisent les dépenses publiques et ceux qui, telles les régions, ont tendance à les augmenter. Il a même ajouté que la « maladie de la pierre » était assez répandue chez les élus régionaux.

Le Gouvernement va-t-il être logique avec sa politique de décentralisation ? Est-il prêt à assurer aux régions leur juste part dans les revenus de la croissance, contrairement à ce qui s'est passé cette année, et à leur permettre, ainsi qu'aux collectivités territoriales, de participer à la croissance économique dont l'Etat tire des revenus importants ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget.

M. Michel Charasse, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget. Nous avons déjà eu cet échange lors du débat d'orientation budgétaire. Le Gouvernement, monsieur Deprez, ne partage pas votre inquiétude.

La situation est très simple. Les régions sont longtemps restées des établissements publics. A partir de 1984-1985, elles sont subitement devenues des collectivités locales...

M. Charles Millon. A partir de 1986 !

M. le ministre délégué, chargé du budget. ... ce qui leur a donné un dynamisme nouveau et les a conduites à multiplier leurs interventions au-delà même de leurs compétences.

En 1989, année la plus récente pour laquelle nous disposons de chiffres définitifs, les ressources régionales représentaient 29 milliards de francs. Elles avaient augmenté de 22 p. 100 par rapport à 1988. Sur ce montant, 30 p. 100 étaient constitués par les dotations et les concours de l'Etat, notamment la D.G.D. et la D.R.E.S.

Je rappelle que les contributions de l'Etat ne sont pas indexées sur les dépenses des régions. Ce serait trop facile car cela signifierait : « Je décide et vous payez ! » Ces contributions sont indexées sur les propres dépenses de l'Etat.

De 1988 à 1990, les investissements des régions ont augmenté de 20 p. 100 par an en volume, notamment pour ce qui concerne les lycées, dont M. Deprez a parlé. Je n'ai cependant pas très bien compris ce qu'il a dit sur l'enseignement privé.

Un député du groupe socialiste. Nous non plus !

M. le ministre délégué, chargé du budget. Je ne sais s'il me demandait de créer un concours spécial pour permettre aux régions de financer l'enseignement privé. (Sourires.)

Quant à la fiscalité régionale, elle a augmenté de plus de 20 p. 100 par an. Cela est inquiétant...

M. Philippe Vasseur. Surtout dans le Morbihan !

M. le ministre délégué, chargé du budget. ... car ce phénomène peut remettre en cause la volonté de limitation des prélèvements obligatoires. Cette limitation est nécessaire et constitue un élément fondamental de la politique économique du Gouvernement.

J'ajoute que le Gouvernement, pour l'instant, assure aux régions exactement ce que la loi de décentralisation a prévu d'assurer. (« : » bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Alain Bonnet. C'est la loi !

M. le ministre délégué, chargé du budget. C'est la loi, en effet.

La commission d'évaluation des charges peut se réunir à tout moment - elle l'a déjà fait à plusieurs reprises - pour constater que les régions perçoivent exactement leur dû.

Mais un autre phénomène est intervenu avec les contrats de plan. Les candidatures des régions aux contrats de la première génération, de 1984 à 1989, ont été nombreuses et vives. M. le Premier ministre le sait bien puisqu'il est à l'origine du système. A l'époque, 42 milliards de francs avaient été mobilisés par ces contrats. Or, pour la période 1989-1993, les demandes des régions étaient tellement nombreuses que le chiffre atteint 52 milliards de francs.

Pour répondre avec exactitude à la question de M. Deprez, je préciserai encore que, tant en ce qui concerne la loi de décentralisation, et ce qu'elle impose au Gouvernement, qu'en ce qui concerne les contrats de plan, et ce qu'impose la signature du Gouvernement, l'Etat paiera ce qu'il doit. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DU MANQUE DE NEIGE

M. le président. La parole est à M. Claude Wolff.

M. Claude Wolff. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le Premier ministre, ou à tout ministre qu'il aura chargé de me répondre. (Sourires.)

Le département du Puy-de-Dôme et l'Auvergne, ainsi que d'autres départements de montagne, ont été particulièrement touchés par un hiver sans neige. Toutes les catégories socio-professionnelles en ont déjà subi ou vont avoir à en subir les conséquences.

Certes, des mesures ont été annoncées par le Gouvernement : il ne s'agit guère que de prêts à taux à peine préférentiel assortis d'une prime d'un maximum de 4 000 francs.

On annonce, dans le cadre de la décentralisation des charges, qu'un ministre nous a si bien expliquée tout à l'heure et qui risque de mettre en cause la politique même du Gouvernement, que les collectivités territoriales, régionales et départementales seraient comme d'habitude invitées à abonder le dispositif afin d'alléger la charge des entreprises.

L'aide qui est ainsi proposée est manifestement insuffisante. Les commerçants, les hôteliers, les moniteurs subissent les premiers le manque important de recettes. De ce fait, les investissements ne se rentabilisent pas, des difficultés rugissent pour les remboursements des emprunts et le report des annuités n'arrange rien. Il faudra toujours payer. Les obligations de garantie vont jouer, augmentant les difficultés budgétaires des collectivités.

Nous venons d'apprendre que l'acompte sur la taxe professionnelle pourra ne pas être versé et que le règlement de cette taxe pourrait se faire jusqu'au 31 décembre 1990 sans pénalité.

Si l'on peut considérer qu'il s'agit là d'un geste.

Celui-ci ne résoudra pas les problèmes financiers autrement qu'à court terme.

Les fournisseurs ne pourront être réglés et nous assisterons de surcroît à un report d'investissement qui ralentira les améliorations et posera des problèmes en ce qui concerne le développement du tourisme en général et en Auvergne en particulier.

Car les communes, mes chers collègues, relevant du secteur public sont également frappées. Certaines municipalités qui travaillent en régie pour les remontées mécaniques ont vu leurs recettes chuter. A titre indicatif, je précise qu'une station du centre a vu ses recettes tomber de 12 830 000 francs en 1986 à 2 500 000 francs en 1990, et cela à un moment où la dotation globale de fonctionnement n'enregistre qu'une hausse de 1,37 p. 100 en moyenne nationale. Ne pouvant faire face à tous leurs engagements, ces communes doivent-elles présenter leur budget en déséquilibre ?

Monsieur le Premier ministre, au moment où le volume des affaires traitées par les entreprises se fait en grande partie par les collectivités locales, une réduction des investissements entraînera un enchaînement évident.

Dans notre région, ces soucis s'ajoutent aux soucis des agriculteurs, dont certains avaient pris des risques pour pouvoir augmenter leurs ressources en période hivernale. Celles-ci ont été quasiment nulles dans les zones de montagne, où les possibilités d'activités autres que l'élevage sont inexistantes.

Ces difficultés s'ajoutent aux problèmes des quotas laitiers, des quotas de matières grasses et des dépassements, ainsi qu'aux pénalités que les agriculteurs ne pourront pas payer. Au surplus s'annonce la sécheresse, qui sera une autre conséquence du manque de neige.

Monsieur le Premier ministre, nous souhaitons que le Gouvernement aille, dans les mesures d'aide, plus loin que les concertations et les petits soutiens structurels au coup par coup. Les mesures d'aide à l'économie de montagne qui sont prévues sont, je le rappelle, insuffisantes.

Pouvez-vous dire si le Gouvernement est prêt à consentir des efforts en faveur des régions concernées ? Si oui, lesquels ? (Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du tourisme.

M. Robert Pandraud. Mais il ne connaît rien à la montagne !

M. Olivier Stirn, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du tourisme. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je ferai trois rapides observations en réponse à la question de M. Wolff.

Première observation : l'Etat a pris, devant des circonstances exceptionnelles, des mesures exceptionnelles pour aider les stations de montagne.

M. Pierre Mazeaud. Mesures insuffisantes !

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Monsieur Mazeaud, je vous répondrai par la suite. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Philippe Vasseur. Il n'a pas posé de question !

M. Robert Pandraud. Présidez, monsieur le président !

M. le président. Monsieur Stirn, vous risquez de créer un dangereux précédent ! (*Sourires.*) Je vous invite à répondre à M. Wolff.

M. Philippe Vasseur. Le ministre doit répondre à l'auteur de la question. Sinon, ce serait la porte ouverte à toutes les surenchères !

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Dès le mois de janvier, un certain nombre de facilités ont été données en matière de prêts et de charges sociales.

Au mois d'avril, en liaison avec le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, nous avons amélioré le dispositif : des prêts à 9 p. 100 ont été accordés à toutes les remontées mécaniques qui étaient les plus touchées, ainsi qu'aux écoles de ski et aux magasins de sports qui se trouvent dans les stations de sports d'hiver.

M. Richard Cazenave. Mesures limitées !

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Ces mesures sont exceptionnelles et de tels avantages n'avaient jusqu'à présent été donnés qu'à la commune de Nîmes, après que celle-ci eut connu l'inondation dont chacun se souvient.

Elles sont exceptionnelles aussi parce que, dans des pays voisins comme l'Autriche et la Suisse qui, dans le domaine des sports d'hiver, sont nos principaux concurrents, l'Etat n'a pris aucune mesure du type des nôtres.

Pourtant, on y déplorait le même manque de neige.

M. Pierre Mazeaud. Les situations ne sont pas comparables !

M. Robert-André Vivien. En Autriche, ils ont un bon ministre !

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Deuxième observation : les prêts à 9 p. 100 assortis d'une prime de 4 p. 100, accordée par l'Etat, peuvent et doivent être améliorés par les régions et par les départements. C'est d'ailleurs ce qui se fait. J'observe que la région Rhône-Alpes, par exemple, a amélioré la bonification de l'Etat de 2 p. 100, que le département de l'Ain pratique la même politique, que celui de l'Isère améliore la bonification de l'Etat d'une bonification supplémentaire de 5 p. 100, et qu'il en est de même dans les Pyrénées.

Je pense que M. Wolff est bien placé pour faire en sorte que la région Auvergne pratique la même solidarité que les autres régions françaises. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'en viens à ma troisième observation.

M. Wolff considère que les mesures prises sont insuffisantes. Dois-je lui rappeler que, dans une économie de marché (*« Ah ? » sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française*), l'Etat ne peut pas garantir à 100 p. 100 les entreprises contre tout risque ?

Un député du groupe socialiste. Ni la météo ?

M. Robert-André Vivien. Pas même la neige ?

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Il est tout de même curieux qu'un député de son groupe...

M. Robert Pandraud. Vous en fûtes !

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. ...remette ainsi en cause le principe même de l'économie de marché qui implique, certes, la solidarité nationale, mais qui implique aussi pour les entreprises un certain risque. On gagne en force de conviction en observant un peu plus de cohérence ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert Pandraud. Réponse nulle !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union du centre.

RÉDUCTION DU PROGRAMME AUTOROUTIER

M. le président. La parole est à M. Edmond Alphandéry.

M. Edmond Alphandéry. Mes chers collègues, ma question va aussi concerner le programme autoroutier. Elle va conduire le Gouvernement à préciser ses intentions car la réponse faite à la question posée par notre collègue M. Cousin reste pour le moins ambiguë.

Je pouvais interroger M. Delebarre, mais il est absent. Quoi qu'il en soit, la solidarité gouvernementale étant ce qu'elle est, je préfère interroger son collègue, M. Bérégovoy, qui tient quant à lui les cordons de la bourse.

Monsieur le ministre d'Etat, une information vient de filtrer dans la presse sur les intentions de vos services à propos de la cagnotte constituée par sept sociétés concessionnaires qui ont affiché 15 milliards de francs de recettes en 1989. Ces 15 milliards permettraient évidemment de financer sans difficulté le programme autoroutier qui a été mis en place par M. Méhaignerie.

Ce programme est absolument vital et plusieurs intervenants - M. Cousin et d'autres, dont M. Giraud - ont insisté sur l'impérieuse nécessité non seulement de réaliser ce programme, mais aussi de le faire sans retard. Je ne soulignerai donc pas l'intérêt que représente cette réalisation pour nos régions. (*« Très bien » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.*)

Cette cagnotte de 15 milliards de francs suscite, monsieur le ministre d'Etat, quelques appétits dans vos services, où l'on envisagerait une renationalisation de ces sociétés autoroutières concessionnaires. (*« Très bien » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*) Parallèlement, on réviserait naturellement à la baisse le programme de M. Méhaignerie : on parle de 200 kilomètres d'autoroutes par an, au lieu des 300 qui étaient initialement prévus.

J'ai écouté, monsieur Bérégovoy, votre réponse à une question posée vendredi dernier par l'un de nos collègues, M. Goulet. Elle était pour le moins inquiétante : vous avez fait appel au coût de ce programme qui pèserait sur l'épargne française, qui est insuffisante, tout le monde en convient, et vous avez même invoqué le déficit du commerce extérieur et la nécessité de financer en priorité les investissements des entreprises, que tout le monde reconnaît, pour laisser entendre qu'on pourrait freiner ce programme autoroutier. Ce serait là une politique de Gribouille car il est évident, et je n'ai pas besoin de plaider ce dossier longuement, que le programme autoroutier est un complément indispensable au financement des investissements de nos entreprises.

J'ai aussi écouté M. Sarre tout à l'heure. Il ne m'a pas totalement rassuré. Il a parlé de la réactualisation du programme de M. Méhaignerie et il a dit seulement « espérer » 300 kilomètres d'autoroute pour l'année 1990, alors que ce programme prévoyait un minimum de 300 kilomètres par an ! Que sera-ce dans les années futures ? A ce sujet, M. Sarre est resté étrangement muet.

Monsieur le ministre d'Etat, je voudrais que vous nous rassuriez. Je voudrais que vous confirmiez à la représentation nationale qu'il n'est pas question que, pour boucler votre budget, vous preniez cet argent aux sociétés autoroutières et que vous les laissiez financer, sur la base des ressources qu'elles ont collectées, le programme de M. Méhaignerie.

Je souhaiterais encore que vous nous rassuriez non seulement sur la réalisation intégrale du programme de M. Méhaignerie, mais également sur le fait que ce programme sera réalisé sans retard. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. Georges Sarre, secrétaire d'Etat. Monsieur Alphandéry, je voudrais véritablement vous convaincre !

Quelques chiffres devraient clarifier le débat.

Le précédent gouvernement, à l'initiative de M. Méhaignerie, décide la construction de 2800 kilomètres d'autoroutes sur dix ans. Un décret est pris le 18 mars 1988.

M. Maurice Faure, son successeur, prévoit un allongement de 739 kilomètres, approuvé par le C.I.A.T. en février 1989, puis soumis à l'avis des régions qui ont proposé d'y ajouter 466 kilomètres supplémentaires.

C'est vous dire, mesdames, messieurs les députés, l'ampleur des propositions faites et des décisions arrêtées !

Je rappelle que le rythme actuel d'engagement est passé d'une centaine de kilomètres entre 1983 et 1986 à plus de 300 kilomètres entre 1988 et 1989.

Les décisions prises et les élargissements d'autoroutes existantes, rendus nécessaires par l'accroissement du trafic qui est extrêmement important, l'ont progresser de 30 p. 100 par an les dépenses d'investissement, qui atteindront 10,1 milliards de francs en 1990. De ce fait, les emprunts sur les marchés financiers s'élèveront cette année à 9,2 milliards.

Ces chiffres vous donnent la mesure des efforts que le Gouvernement a consentis et attestent qu'il entend poursuivre la réalisation du programme autoroutier.

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, est au banc du Gouvernement. Je vous renvoie à sa réponse de vendredi dernier. J'étais à ses côtés quand il est intervenu et je puis vous dire que cette réponse...

M. Bernard Pons. Il n'a rien dit !

M. Georges Sarre, secrétaire d'Etat. ... montre que nous sommes décidés à progresser dans la voie que je viens de rappeler.

Mais la route est longue (*Rires*) et, comme je suis originaire du Limousin, je vous dirai qu'il faut avaler les bosses les unes après les autres. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Exclamations sur plusieurs bancs des groupes de l'union du centre et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La route est longue, en effet, (*Sourires.*)

Nous en venons à la seconde série de questions, et d'abord aux questions du groupe socialiste.

DÉCISION DU TRIBUNAL INTERNATIONAL RELATIVE AU CONTENTIEUX FRANCO-NÉOZÉLANDAIS

M. le président. La parole est à M. Jeanny Lorgeoux.

M. Jeanny Lorgeoux. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Le 8 mai, à New York, un tribunal international a rendu une sentence arbitrale sur le dossier du *Rainbow Warrior*, ...

M. Robert Pandraud. C'est quoi, ça ?

M. Jeanny Lorgeoux. ... dossier pour lequel n'avait pu être trouvée une solution diplomatique du fait du retour sur le sol métropolitain du lieutenant-colonel Mafart et du commandant Prieur.

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Ouvrez le parapluie !

M. Jeanny Lorgeoux. Ma question, monsieur le ministre d'Etat, est simple : quelles conclusions en tirez-vous, notamment en ce qui concerne les relations diplomatiques avec la Nouvelle-Zélande ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Robert Pandraud. Nous sommes pleins d'espoir !

M. Michel Rocard, Premier ministre. Monsieur Lorgeoux, M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, est en train d'assister M. le Président de la République pour une remise de lettres de créance. Le problème m'a paru suffisamment important pour que je réponde moi-même à votre question.

A la suite de l'affaire du *Rainbow Warrior*, que vous connaissez,...

M. Robert Pandraud. Nous, on ne connaît pas !

M. le Premier ministre. ... le gouvernement de l'époque avait conclu, en juillet 1986, avec la Nouvelle-Zélande, une série d'accords prévoyant notamment que les deux officiers français qui avaient été condamnés par la justice néo-zélandaise à dix ans de prison...

M. Robert Pandraud. Et pourquoi donc ? Pour terrorisme !

M. le Premier ministre. ... seraient remis aux autorités françaises et affectés à la base militaire de Hao pour une période de trois ans.

Le lieutenant-colonel Mafart et le commandant Prieur - je mentionne leurs grades actuels - ...

M. Robert Pandraud. Qu'ont-ils donc fait ?

M. le Premier ministre. ... ont été rapatriés, sans l'accord de la Nouvelle-Zélande, l'un le 14 décembre 1987 et l'autre le 6 mai 1988. (*« Merci, Chirac ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Leur renvoi ultérieur à Hao est apparu impossible pour des motifs humanitaires - Mme Prieur attendait un enfant - et parce que les médecins français estimaient le lieutenant-colonel Mafart temporairement inapte au service outre-mer.

Faute d'avoir pu être réglée par la voie diplomatique,...

M. Didier Julia. Ils sont gonflés !

M. le Premier ministre. ... cette affaire a été portée par le gouvernement de Wellington à l'arbitrage, en septembre 1988, comme les accords de 1986 en prévoyaient la possibilité.

Le tribunal d'arbitrage, présidé par M. de Arechaga, ancien président de la Cour internationale de justice, a rendu publique, le 7 mai 1990, une sentence qui permettra de rétablir avec la Nouvelle-Zélande des relations amicales et confiantes.

M. Didier Julia. Il ne faut pas que l'Assemblée nationale paye !

M. le Premier ministre. Quant au fond, le tribunal a estimé que le retour, pour raison de maladie, du lieutenant-colonel Mafart à Paris, en décembre 1987, ne constituait pas, compte tenu des circonstances dans lesquelles il s'était produit, une violation des accords de 1986.

M. Arthur Dehaine. Très bien !

M. Didier Julia. Merci, Chirac !

M. le Premier ministre. En revanche, le tribunal n'a pas estimé justifié son maintien continu à Paris depuis que, selon les médecins néo-zélandais, son état n'inspirait plus d'inquiétude - cet avis est de février 1988.

Pour ce qui est du retour à Paris du commandant Prieur, le 6 mai 1988, le tribunal considère que les raisons invoquées, la grossesse de l'intéressée et la maladie mortelle de son père - il décéda moins de trois semaines après - auraient mérité sérieuse considération, mais que le gouvernement français n'avait pas recherché de bonne foi l'accord de la Nouvelle-Zélande.

M. Robert Pandraud. Curieuse affaire...

M. le Premier ministre. Le retour de l'intéressée à Paris constituait en conséquence, aux yeux du tribunal, une violation des accords de 1986.

Le tribunal estime que le maintien continu en France métropolitaine de Mme Prieur n'est pas non plus conforme à ces accords.

Un député du groupe socialiste. Pourquoi cela ?

M. le Premier ministre. En revanche, et vous comprendrez l'importance de ce point, le tribunal a rejeté la demande des autorités néo-zélandaises de faire renvoyer les deux officiers à la base de Hao, considérant que l'échange de lettres de 1986, qui prévoyait leur séjour sur l'île, avait épuisé ses effets, et que la constatation par la sentence des violations relevées à la charge de la France - violations de l'accord de juillet 1986 - constitue en elle-même une réparation appropriée et suffisante.

M. Robert Pandraud. Pourquoi des « réparations » ?

M. le Premier ministre. Enfin, le tribunal, manifestement très sensible à l'évolution positive des relations entre la France et la Nouvelle-Zélande - les déclarations de l'actuel gouvernement sont d'ailleurs citées dans la sentence - recommande aux deux gouvernements de constituer conjointement un fonds destiné à promouvoir d'étroites et amicales relations entre les concitoyens des deux pays...

M. Robert Pandraud. Est-ce notre président qui va payer ?

M. le Premier ministre. ... et suggère que le Gouvernement français apporte à ce fonds une contribution initiale. Il s'agit d'une recommandation.

Monsieur le député Lorgeoux, je vous confirme ici que le Gouvernement français est très favorable à la création aussi rapide que possible de ce fonds. J'y veillerai personnellement.

Cette sentence devant mettre un point final à des épisodes chaotiques de nos relations avec la Nouvelle-Calédonie (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*)... avec la Nouvelle-Zélande, pardon...

M. Didier Julia. La Nouvelle-Calédonie n'y est pour rien, en effet !

M. le Premier ministre. Je comprends d'autant moins ces rires que, précisément, le fait d'avoir, en Nouvelle-Calédonie, une politique un peu différente de la vôtre n'est pas pour rien dans l'amélioration de nos relations avec la Nouvelle-Zélande ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Chacun dans sa vie peut commettre des lapsus, mais il m'est rarement arrivé d'en commettre d'aussi heureux, ... et chacun comprendra que les deux sujets me préoccupent en même temps. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Cela étant, monsieur le député Lorgeoux, je conclurai en vous disant que, conformément à toutes les traditions, il n'appartient pas à un gouvernement incriminé dans une sentence arbitrale...

M. Robert Pandraud. De penser à un malheureux photographe.

M. le Premier ministre. ... qui vient d'être publiée de commenter cette sentence. Je ne le ferai donc pas davantage sinon pour ajouter que la France exécutera ces recommandations.

M. Patrick Ollier. Pas très à l'aise !

M. Robert Pandraud. En effet.

M. le Premier ministre. Si, tout à fait ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

MODERNISATION SOCIALE DES P.M.E.-P.M.I.

M. le président. La parole est à M. Jean Rigal.

M. Jean Rigal. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Monsieur le ministre, je tiens à vous faire part de mon inquiétude quant au niveau de qualification des emplois dans le secteur des P.M.E.-P.M.I. En effet, une majorité de ces entreprises semble manquer de la compétitivité nécessaire pour s'adapter à l'Europe de 1992-1993 et risque par là-même, de rater la bataille de l'emploi.

Une forte modernisation de ce secteur est donc indispensable, notamment par le développement des qualifications. Nous constatons dans ce domaine une réelle pénurie : il n'est pas rare qu'une P.M.E. ou une P.M.I. recherche vainement, pendant des mois, des techniciens ou des ouvriers hautement qualifiés, pas seulement d'ailleurs dans le domaine des technologies de pointe mais aussi dans celui des savoir-faire les plus traditionnels, tels que ceux des professions de fraiseur, ajusteur ou tourneur sur métaux.

L'avenir de l'économie française et de l'emploi dans notre pays passe à coup sûr par une redynamisation de nos P.M.E. et P.M.I.

Monsieur le ministre, envisagez-vous des mesures, notamment de formation, pour les aider ? Quelles décisions comptez-vous prendre afin que ces formations ne soient pas seulement un palliatif des insuffisances de l'économie, mais aussi un instrument de promotion sociale ainsi qu'un réel investissement propre à préparer l'avenir de notre pays ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, le véritable retard de la France n'est ni dans le domaine des équipements,...

M. Robert Pandraud. Ni dans celui du chômage ?

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. ... ni dans celui des investissements et des ressources financières : vous avez eu raison de souligner qu'il s'agit d'un retard dans le domaine de la formation et des qualifications.

Toutes nos entreprises souffrent d'une absence de main-d'œuvre qualifiée. Et si nous voulons - quand je dis nous, je me tourne vers tous les bancs - que la France soit demain en forme, il faudra que les Français soient mieux formés ! (*Murmures sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs.*)

Un député du groupe socialiste. Il faut mettre les moyens !

M. Charles Miossec. Cela regarde le ministre de l'éducation.

M. Robert Pandraud. Bien sûr, où est-il Jospin ?

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. C'est l'objet du crédit d'impôt formation que vous avez voté.

C'est également l'objet du projet de loi sur la formation professionnelle, adopté par votre assemblée en première lecture la semaine dernière.

Ce sera encore l'objet de la préparation, pour le vingtième anniversaire de la loi de 1971, d'un texte qui, après une concertation entre l'Etat, les régions, les entreprises et les syndicats, permettra enfin d'adapter la formation professionnelle aux exigences du temps présent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. Alain Néri. Très bien !

M. le président. Nous passons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

ÉVÉNEMENTS DU 8 MAI 1945 EN ALGÉRIE

M. le président. La parole est à Mme Martine Daugreilh.

Mme Martine Daugreilh. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

M. Charles Miossec. Il n'est pas là...

Mme Martine Daugreilh. La commémoration du 8 mai 1945 a revêtu cette année un caractère particulier de par l'évolution de la situation dans les pays de l'Est...

M. René Drouin et plusieurs députés du groupe socialiste. Et à Nice ?

Mme Martine Daugreilh. ... où jamais les mots liberté et rapprochement entre les peuples n'ont été aussi porteurs d'espoir.

Or c'est le moment que choisit l'Algérie pour créer la fondation du 8 mai 1945 dont le but est de faire condamner la France pour crimes contre l'humanité. Je tiens à vous faire part, monsieur le ministre d'Etat, de l'émotion qu'a suscitée cette déclaration parmi les rapatriés d'Algérie et dont le R.E.C.O.U.R.S. s'est fait largement l'écho. Cette action est un élément de plus de la campagne antifranaïse qui se développe en ce moment en Algérie.

Les faits historiques incrimés, les événements du 8 mai 1945 à Sétif, n'avaient jusqu'à ce jour jamais été contestés, y compris par le F.L.N. lui-même. Alors que, depuis l'indépendance de 1962, les gouvernements français successifs se sont efforcés d'instaurer avec la République algérienne des relations normales, on peut se demander pour quelles raisons certains dirigeants algériens veulent aujourd'hui ressusciter les épreuves subies par tous les habitants d'Algérie, pieds-noirs, harkis et Algériens.

Monsieur le ministre d'Etat, votre Gouvernement va-t-il accepter que l'honneur de la France soit sali par des propos tenus sans nul doute pour des raisons de propagande intérieure ? Votre Gouvernement va-t-il accepter de voir ainsi faire un amalgame intolérable entre la France et l'Allemagne nazie de cette année du cinquantième anniversaire de l'appel du 18 juin ?

Les Français rapatriés d'Algérie, les harkis, les militaires et l'ensemble de la communauté nationale souhaitent donc savoir quelle attitude le Gouvernement entend adopter face à cette démarche.

Enfin, quelles assurances pouvez-vous donner à présent sur leur liberté de mouvement et leur sécurité en Algérie aux Français désireux de revenir en pèlerinage sur la terre de leurs ancêtres ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.

M. Jean Poperan, ministre chargé des relations avec le Parlement. Madame la députée,...

Mme Martine Daugreilh. Madame « le » député !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Madame le député, si vous préférez.

M. le président. Cela se discute...

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. L'un et l'autre se dit... Vous connaissez ! (*Sourires.*)

Nous sommes actuellement en présence d'un mouvement d'une grande force et qui va se développant : un certain extrémisme islamiste se manifeste en pays algérien. Cela a d'ailleurs été évoqué dans cette enceinte, et le ministre d'Etat a déjà eu l'occasion de dire devant vous que nous y étions naturellement très attentifs. Nous en sommes préoccupés.

Par ailleurs, vous le savez aussi, l'Algérie est à la veille d'une consultation électorale. Je vous demande donc de prendre en considération les circonstances (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*)...

Laissez-moi poursuivre, madame !

Mme Martine Daugreilh. Je n'ai rien dit !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Je vous demande de considérer dans quelles circonstances les propos auxquels vous avez fait référence ont été tenus. Aujourd'hui, quelles sont devant cette situation, incontestablement grave, la réaction et le comportement du Gouvernement français ?

Les événements de 1945 à Sétif ont été douloureux. Feraï-je une entorse à la vérité et à l'équité de jugement que nous devons essayer de garder - à l'objectivité qu'il est dans cette enceinte de notre responsabilité à tous, Gouvernement comme parlementaires, de manifester face à un tel problème - si je dis que ces événements ont été, vous le savez, douloureux pour les deux communautés ?

M. Robert Pandraud. A l'époque, le ministre de l'intérieur n'était-il pas Depreux ?

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Monsieur Pandraud, vous savez quel était le gouvernement de l'époque : il était représentatif de toute la nation française...

M. Robert Pandraud. Tout à fait, et ce n'était pas de ma part une critique !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Ce gouvernement a dû faire face aux événements dont nous parlons.

J'ai sous les yeux l'appréciation du général Duval, le commandant des forces françaises, qui a été amené à réagir. Il concluait ainsi sur cette très douloureuse période, sur ce très tragique moment de l'histoire de nos deux peuples : « Je vous ai donné dix ans de paix, mais tout doit changer en Algérie. Un fait est certain : il n'est pas possible que le maintien de la souveraineté française soit exclusivement basé sur la force. » Le général Duval était sans doute le mieux placé, si j'ose dire, pour indiquer comment devait s'apprécier la gravité de ce qui s'était passé.

Mme Martine Daugreilh. Je ne comprends pas votre réponse !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Je vais essayer de me faire comprendre, madame. En général, je n'y arrive pas trop mal...

Mme Martine Daugreilh. Là, c'est difficile !

M. Richard Cazenave. C'est de Gaulle qui avait compris le premier !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Laissez-moi poursuivre. Nous devons donc apprécier ces événements d'il y a quarante-cinq ans...

Mme Martine Daugreilh. Le F.L.N. n'avait pas contesté jusqu'à présent !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. ... vingt-sept ans après ou vingt-huit ans après...

M. Pierre Mazeaud. Oui, il faut faire les calculs, en effet !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. ... vingt-huit ans après que ce pays ait trouvé son indépendance et sa voie propre.

Mme Martine Daugreilh. Y a-t-il eu, oui ou non, crimes contre l'humanité ? C'est là la question !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Nous devons apprécier aujourd'hui tout ce qui peut être fait pour ne pas contribuer à susciter de nouveau une tension ou des difficultés graves, qui seraient dommageables aux diverses communautés, y compris aux Français, en particulier aux Français rapatriés, vous avez eu raison d'y faire allusion, qui souhaitent périodiquement retourner dans ce pays où ils étaient nés et où ils avaient grandi. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme Martine Daugreilh. Et la sécurité en Algérie ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Soyez polie !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Vos interruptions sont d'autant plus fâcheuses, madame, que je ne les entends pas. Alors, voyez-vous, elles créent quelque trouble sans bénéfice pour notre compréhension réciproque.

M. Pierre Mazeaud. Cela vous permet de réfléchir à votre réponse ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Non, j'y ai tout à fait réfléchi, croyez-moi !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie, seul M. le ministre a la parole !

Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. Robert-André Vivien. Mme Daugreilh parle de la sécurité : répondez-lui à ce sujet monsieur le ministre ! Elle n'a pas encore eu de réponse.

M. le président. Monsieur Vivien, vous n'avez pas la parole !

M. Robert-André Vivien. Mais je ne la prends pas !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Ne vous énervez pas ainsi, monsieur Vivien. Vous étiez si calme aujourd'hui !

M. Robert-André Vivien. Mais je vous aide, en vous rappelant la question !

M. le président. Monsieur le ministre, veuillez poursuivre.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Je pense que nous devons être très prudents, monsieur Mazeaud, dans l'expression des sentiments que peuvent provoquer ici et là, dans l'une et l'autre communauté, l'évocation des événements rappelés par Mme Daugreilh.

M. Jacques Toubon. Dites-le aux autres !

Mme Martine Daugreilh. Oui, c'est à eux qu'il faut le dire !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. C'est donc avec cet état d'esprit que nous accueillons ce qui peut être dit du côté algérien, dans le contexte que j'ai évoqué précédemment et dont je vous demande de tenir compte.

M. Jacques Toubon. Le contexte a bon dos !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Il existe des accords entre nos deux pays. C'est dans le cadre de ces accords que nous observons ce qui se passe. Le Gouvernement est attentif, dans ce climat, à toute déclaration qui peut être faite.

Mme Martine Daugreilh. Soit, mais quelle est la réponse du Gouvernement ?

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Il serait amené, naturellement, à prendre ses responsabilités le moment venu. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Toubon. Ce qui signifie ?

Mme Martine Daugreilh. Quelle est l'action du Gouvernement ? C'est ce que je vous demande ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Ne faisons pas en sorte, je vous le demande, qu'à partir d'une situation déjà difficile, nous ayons à nouveau un regain de tension (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République...*)

M. Jacques Toubon. Quelle est votre position ?

Mme Martine Daugreilh. Etes-vous d'accord ou non, monsieur le ministre ?

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. ... dont vous savez quels pourraient être les effets sur l'une et l'autre communauté. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme Martine Daugreilh. Donc on ne fait rien ? Le Gouvernement français ne fait rien ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Nous parions pour l'apaisement ! Est-ce clair ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mozeaud. Oui, pas de réponse !

M. Robert-André Vivien. Le ministre n'a pas répondu, monsieur le président.

Madame Daugreilh, le ministre vous a-t-il répondu ?

Mme Martine Daugreilh. Non !

REVALORISATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

M. le président. La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

M. Robert-André Vivien. Mme Jacquaint aura une réponse, elle !

Mme Muguette Jacquaint. Monsieur le président, avant d'en venir à ma question, je souhaite demander, au nom de mon groupe, au moment où M. de Klerk arrive dans notre pays, si la France entend ratifier la convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid, adoptée par l'O.N.U. le 30 novembre 1973. Le groupe communiste a déposé une proposition de loi à cette fin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

J'en viens à ma question qui s'adresse au ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale.

Depuis 1945, les allocations familiales contribuent à l'exercice effectif du droit d'élever ses enfants. Elles sont un des fondements même de la protection sociale, dont le patronat conteste le mode de financement.

Aujourd'hui, dans notre pays, des millions de gens sont rejetés dans la pauvreté. Ils subissent le chômage, la précarité et la flexibilité. Mais les allocations familiales ne suivent pas la hausse du coût de la vie et ne remplissent plus leur objectif.

Selon un rapport au Sénat, les caisses d'allocations familiales affichent des excédents importants - 4,3 milliards de francs en 1988, puis 3,6 milliards en 1989, chiffres qui n'ont d'ailleurs pas été contestés par le ministère.

Il ne serait donc que justice que ces excédents reviennent aux familles, notamment aux familles modestes. Cette restitution serait un des moyens de lutter efficacement contre les inégalités dont sont victimes ces dernières.

Ces excédents légitiment la revendication du groupe communiste de porter à 700 francs les allocations familiales dès le premier enfant.

Par une telle mesure, le Gouvernement mettrait sa politique en accord avec ses déclarations en l'accompagnant d'une revalorisation immédiate du pouvoir d'achat de 5 p. 100 en faveur de toutes les prestations familiales, y compris les bons vacances dès le 1^{er} juillet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Hélène Dorlhac, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé de la famille.

Mme Hélène Dorlhac, secrétaire d'Etat. Vous le savez, madame le député, les revalorisations de la base mensuelle de calcul des allocations familiales ne sont plus calquées, depuis 1984, sur l'évolution constatée des prix, mais sur leur évolution prévisionnelle en moyenne annuelle, avec un ajustement au 1^{er} janvier de l'année suivante.

C'est pourquoi il a été décidé de revaloriser cette base mensuelle de 2,24 p. 100 au 1^{er} janvier et de 1,35 p. 100 au 1^{er} juillet prochain, ce qui correspond à une augmentation moyenne sur l'année de 3,33 p. 100.

Mme Muguette Jacquaint. Ce n'est pas assez !

Mme Hélène Dorlhac, secrétaire d'Etat. Ce réajustement est correct.

En effet, si l'on rapproche les indices des prix 1982 et 1989 de la base mensuelle des allocations familiales, on constate que les évolutions sont tout à fait comparables.

Il n'en reste pas moins que les nombreuses modifications du système des prestations familiales rendent les bases de comparaison particulièrement difficiles.

C'est pourquoi je vais dans quelques semaines - dans les prochains jours, même - présenter à l'Assemblée une série de mesures en faveur des familles à revenus modestes : allongement de la durée de versement des prestations familiales et de l'allocation de rentrée scolaire jusqu'à dix-huit ans.

Ces améliorations, qui représentent plus d'un milliard de francs en année pleine, seront financées grâce à une partie des excédents de la branche famille. Elles vont dans le sens souhaité à la fois par les associations familiales et par vous-même, je le sais, madame le député.

Comme vous, je considère que les allocations familiales jouent un rôle important dans le libre choix par les familles de leur modèle familial, auquel je suis personnellement tout à fait attachée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en venons au groupe de l'Union du centre.

PILULE ABORTIVE

M. le président. La parole est à Mme Christine Boutin.

Mme Christine Boutin. J'avais eu, le 2 novembre 1988, l'occasion d'interroger M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur les risques que présentait pour la santé des femmes la mise sur le marché du produit abortif RU 486. Il m'avait à l'époque, par la voix de M. Poperen, rassuré sur cette utilisation. Or je viens de prendre connaissance de deux documents en provenance du ministère. L'un rectifie prudemment l'autorisation de mise sur le marché en date du 28 décembre 1988, l'autre appelle l'attention des préfets de régions et des préfets de départements sur la nécessité de faire respecter strictement les conditions de sécurité lors des cessations de grossesse par le R.U. 486.

Je me permets de lire certains extraits de cette circulaire qui indique, notamment, dès le premier paragraphe, que des effets indésirables graves de type cardiovasculaire ont été notifiés. Elle souligne que ces effets indésirables sont exceptionnels mais elle insiste notamment sur le fait qu'il est indispensable que les femmes soient impérativement en position allongée durant les heures suivant l'administration de l'analogue de la prostaglandine, que le médecin doit disposer à proximité immédiate de moyens diagnostiques d'électrocardiogramme et de moyens thérapeutiques, notamment de réanimation cardiorespiratoire, que la surveillance clinique et la mesure régulière de la pression artérielle sont indispensables dans les heures qui suivent l'administration de l'analogue de la prostaglandine, qu'enfin un électrocardiogramme doit pouvoir être effectué en cas de douleurs thoraciques, de suspicion de trouble du rythme ou en cas d'hypotension artérielle importante.

La presse s'est faite l'écho des conclusions d'une commission internationale comprenant des membres de l'Académie des sciences et des membres de l'Académie de médecine qui a alerté l'opinion sur les dangers d'utilisation de ce produit.

Compte tenu de ces nouvelles informations qui sont en contradiction manifeste avec la réponse que m'avait faite à l'époque M. Poperen, je demande que l'on veuille bien me préciser la réalité de ces faits. Je demande également à béné-

ficier de votre appui, madame le secrétaire d'Etat chargé de la famille, pour qu'une commission d'enquête parlementaire tendant à évaluer les conséquences de ce produit soit en définitive acceptée. J'en avais déjà demandé la constitution. La commission des lois me l'avait refusée. Pourtant, il faut examiner exactement les conditions et les dangers de ce produit abortif RU 486. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et l'Union pour la démocratie française également.)*

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé de la famille.

Mme Hélène Dorlhac, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le Parlement a adopté en 1976 une loi relative à l'interruption volontaire de grossesse, qui fut en son temps l'objet de débats particulièrement passionnés.

Au nom du Gouvernement, je tiens à vous préciser qu'il est bien entendu hors de question de revenir sur les dispositions de la loi de 1976 ; je ne pense d'ailleurs pas, madame le député, que ce soit votre intention, mais cette précision ne me semble pas inutile au moment où certains, profitant de prétextes fallacieux, veulent, en fait, voir adopter des mesures qui seraient de répression par rapport au statut actuel.

Le RU 486, commercialisé sous le nom de Mifégyne, est à la disposition du corps médical et des femmes qui souhaitent l'utiliser dans les conditions très strictes - je répète : très strictes - qu'impose la loi de 1976 sur l'I.V.G.

Madame le député, aucun accident, ni incident imputable à la Mifégyne n'a été rapporté. En revanche, deux incidents - vous y avez fait allusion - totalement réversibles, ont été signalés après utilisation de prostaglandines qui sont délivrées au cours du protocole d'I.V.G. médicamenteuse.

C'est la raison pour laquelle, dans une récente circulaire, il est rappelé les conditions d'utilisation des prostaglandines, dont la mise sur le marché et l'utilisation n'ont jamais été contestées par quiconque. Ces conditions sont connues et étaient déjà inscrites dans l'autorisation de mise sur le marché donnée à ces produits.

Madame le député, je suis donc persuadée que si vos préoccupations ne concernaient que les risques médicaux liés à la pratique de l'I.V.G. par mode médicamenteux, elles auront été levées par ces précisions.

Sur le problème de fond, je ne peux que vous renvoyer au vote de la représentation nationale de 1976 et aux souhaits de la majorité de nos compatriotes, et je tiens à vous dire qu'en ce qui concerne l'I.V.G. médicamenteuse, toutes les règles applicables pour l'I.V.G. instrumentale seront appliquées. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Puisque nous avons terminé les questions au Gouvernement avec un peu d'avance, je propose une suspension de séance de dix minutes.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures cinquante, est reprise à dix-sept heures.)

M. le président. La séance est reprise.

4

DISCUSSION D'UNE MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, par MM. Charles Millon, Bernard Pons, Pierre Méhaignerie et soixante-deux membres de l'Assemblée (1).

(1) Cette motion est appuyée par les soixante-cinq signatures suivantes :

MM. Millon, Pons, Méhaignerie, Laffineur, Lestas, André Rossi, Jacquat, Georges Durand, Mattei, de Villiers, Ligot, Daniel Colin, Brochard, Fèvre, Ehrmann, Nesme, Wolff, de Charette, Madelin, Vasseur, Létard, Lamassoure, Longuet, Mestre, Chirac, Labbé, Juppé, Dehaine, André, Cousin, Houssin, Mme Michaux-Chevry,

Le texte de cette motion de censure a été communiqué à l'Assemblée dans sa première séance du vendredi 4 mai 1990.

La parole est à M. Charles Millon, premier orateur inscrit.

M. Charles Millon. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, au début du mois d'avril, les Français apprenaient qu'un ministre de la République, dont les manquements et les négligences ont favorisé la dilapidation de 27 millions de francs, bénéficiait de la disposition d'amnistie contenue dans la loi du 15 janvier 1990 sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales.

Les Français les mieux informés savaient qu'une amnistie était intégrée dans ce texte pour passer l'éponge sur les pratiques illégales qu'une longue hypocrisie avait tolérées en matière de financement des campagnes électorales. Mais ils ne se doutaient pas que cette loi d'amnistie avait été taillée sur mesure pour épargner à un ministre l'obligation de rendre des comptes sur l'évaporation de l'argent public dont la gestion lui avait été confiée.

M. Louis de Broissia. Très juste !

M. Charles Millon. Il y a quelques jours, monsieur le Premier ministre, les Français apprenaient que, par la voie du non-lieu et des effets de la loi d'amnistie de 1988, des élus sont désormais à l'abri des suites judiciaires qu'aurait pu impliquer l'instruction de plusieurs affaires.

On avait dit aux Français, comme on a dit d'ailleurs aux parlementaires qui par leur vote ou leur abstention ont autorisé cette amnistie, qu'elle était surtout destinée à épargner aux intermédiaires et aux chefs d'entreprise l'infamie d'une condamnation pour avoir aidé au financement des campagnes électorales.

Les Français ont découvert que c'est la logique inverse qui prévaut, ou qui a prévalu.

Quelques semaines après la stupeur et l'indignation provoquées par la décision de la commission d'instruction de la Haute cour concernant Christian Nucci, les Français se sont vu asséner une nouvelle fois une démonstration indécente. L'appartenance au pouvoir politique rendrait invulnérable : le fait d'être un élu ou d'être un ministre empêcherait la reconnaissance de toute culpabilité.

M. Louis de Broissia. Eh oui !

M. Charles Millon. Bref, monsieur le Premier ministre, il existait en France une caste de privilégiés qui n'auraient aucun compte à rendre à la justice de leur pays, même lorsque les faits incitent à penser qu'ils le devraient.

Ce trouble dans l'opinion, il est indispensable que les plus hautes autorités de l'Etat s'emploient aujourd'hui à le dissiper, par des explications claires d'abord, par des décisions fermes ensuite.

Monsieur le Premier ministre, où est votre « parler-vrai » ?

La vérité de vos discours est-elle réservée à la seule annonce de lois anodines ?

L'actualité récente a fini de me convaincre qu'effectivement le champ d'application du « parler-vrai » avait des dimensions restreintes et qu'il n'intégrait certainement pas les affaires d'Etat qui amènent les Français à douter aujourd'hui de leur justice.

Le plus évident dans ces affaires, monsieur le Premier ministre, est que vous souhaitez en priorité deux choses : premièrement, que votre responsabilité n'y apparaisse pas, alors que le Gouvernement - et je le démontrerai - est en cause ; deuxièmement, que votre image n'en souffre pas.

Vous avez - j'en conviens - une circonstance atténuante. Elle est faible, mais il faut bien la citer. C'est que le Président de la République, lui-même, ne montre guère l'exemple.

Par voie d'échos de presse, François Mitterrand s'emploie à faire dire partout, depuis un certain nombre de jours, que la loi d'amnistie a toujours rencontré son opposition.

Bref, le Parlement vote des lois importantes, préoccupantes pour l'Etat de droit, mais le chef de l'Etat et le Premier ministre, tout en y étant hostiles, jouent aux Ponce Pilate ; ils n'ont rien fait, eux, pour y faire obstacle. Donc, leur respon-

MM. Cuq, Péricard, de Broissia, Sarkozy, Drut, Jean-Michel Ferrand, Goadsuff, Dassault, Jean Besson, Ollier, Estrosi, Jean-Louis Debré, Raoult, Pandraud, Bayrou, Bouvard, Hyst, Chavanes, Geng, Jean Briane, Stasi, Bernard Bosson, Bruno Durieux, Guellec, Jacquemin, Fréville, Birraux, Jacques Barrot, Rocheblaine, Alphandéry, Foucher, Vignoble et Zeller.

sabilité morale et politique ne se trouverait pas engagée. Monsieur le Premier ministre, quelle hypocrisie dans ce faux aveu d'innocence et d'impuissance ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

Monsieur le Premier ministre, laissez-moi vous dire, qu'en-core plus que les décisions de justice de ces dernières semaines, c'est le manque de courage et de clarté manifesté par le chef de l'Etat et par vous-même qui a indigné les Français.

C'est ce manque de courage et de clarté que nous voulons aujourd'hui dénoncer par notre motion de censure.

Les relations entre l'argent et la politique paraissent à l'origine du processus désastreux que nous observons aujourd'hui : les Français doutent de leur justice ; les magistrats participent à l'indignation générale en menaçant de ne pas poursuivre les petits délinquants ; les prisonniers trouvent un prétexte supplémentaire à leurs révoltes. Bref, l'autorité de l'Etat est profondément ébranlée.

M. Jacques Becq. Grâce à vous !

M. Charles Millon. Il est vrai que, pendant trop longtemps, le monde politique s'est accommodé du vide juridique relatif au financement des campagnes électorales. Chacun à cet égard porte une part de responsabilité. (« Ah », sur les bancs du groupe socialiste.) L'opposition en tout cas ne récuse pas la sienne et ne prétend pas, comme vous, avoir le monopole de la vertu. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République, et de l'Union du centre.*)

Mais je ne crois pas que ce soit cet « arriéré » judiciaire, que le financement illégal des campagnes électorales a accumulé pendant des années, qui soit aujourd'hui le problème essentiel. Les racines du mal sont ailleurs. Je le dis, même si le mal a touché ce point sensible que représentent les relations entre l'argent et la politique.

Oui, les racines du mal se trouvent dans la situation faite à la justice dans notre pays. Et c'est précisément parce que les Français voient la justice menacée et humiliée qu'ils sont aujourd'hui révoltés.

M. Arthur Dehaine. C'est vrai !

M. Charles Millon. La crise ouverte de la justice est le résultat de trois facteurs que l'on peut clairement distinguer.

Le premier est la loi du 15 janvier 1990 ; le deuxième est le bénéfice de l'amnistie accordée à Christian Nucci, et le troisième, le plus important, est la crise de la justice.

Le premier facteur est la faute qu'a représentée la loi du 15 janvier 1990. Cette loi a été présentée comme devant apporter un supplément de morale et de clarté aux finances politiques.

Un député du groupe socialiste. C'est vrai !

M. Charles Millon. Or, que constatons-nous ? Relatons simplement le jugement d'une personne que vous connaissez bien, M. Gérard Monate, dont les liens avec le parti socialiste sont connus, dans un entretien donné au journal *Le Monde* en décembre dernier : « On avait le temps de réfléchir, de faire une bonne loi. Au lieu de cela, on s'est précipité. On a dit : on va à l'amnistie et on monte quelque chose autour. C'est le contraire qu'il fallait faire ! D'abord essayer de faire une bonne loi, de la discuter, de la négocier avec tous les partenaires, à droite comme à gauche... »

Monsieur le Premier ministre, déclaration, ô combien révélatrice !

Le parti socialiste et le Gouvernement ont tablé par avance, pendant des mois, sur l'oubli que devait apporter l'amnistie, mais aussi sur la bonne volonté des juges à l'appliquer, pour fermer le dossier - ô combien gênant ! - de l'argent politique.

Ce pari n'était ni habile ni moral. Il se solde aujourd'hui par un échec parce que les juges ne sont pas serviles et parce que l'opinion publique n'est pas dupe.

Le deuxième facteur, qui a joué pour déclencher la crise, est le bénéfice de l'amnistie accordé à Christian Nucci dans l'affaire du Carrefour du Développement.

Tout donne à penser que le pouvoir a souhaité qu'il en aille ainsi. En tout cas, le procureur général a plaidé en faveur de cette solution.

A l'évidence, les magistrats de la commission d'instruction de la Haute cour de justice ont mal reçu cette interprétation des faits et cette lecture de la loi d'amnistie. D'où le commentaire franc et acide qu'ils ont produit en même temps que l'arrêt rendu le 4 avril dernier et qui a attiré l'attention de l'opinion publique.

Le communiqué des magistrats a révélé aux Français le trouble qui affectait la justice. Mais la simple motivation de l'arrêt rendu a rappelé, monsieur le Premier ministre, la gravité des fautes commises par l'ancien ministre de la coopération.

Tout à l'heure, M. Pierre Méhaignerie vous demandera - et je m'associe à sa demande - la publication du rapport de la Cour des comptes sur l'affaire Nucci, car les Français ont droit à la clarté et à la transparence. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

J'en arrive, monsieur le Premier ministre, au troisième facteur de la crise, qui est sans doute le plus important.

La crise de la justice est latente depuis plusieurs années. Le malaise, le découragement des magistrats se sont aggravés fortement au cours des derniers mois,

Dans un climat de grande déception au sein de la magistrature, la volonté du pouvoir politique d'utiliser une nouvelle fois la voie judiciaire pour étouffer des scandales politiques et des scandales d'Etat a été reçue par les magistrats comme une humiliation supplémentaire.

Eh bien, monsieur le Premier ministre, nous constatons aujourd'hui que les juges disent, avec l'approbation de l'ensemble des Français : « Trop, c'est trop ! »

La justice à deux vitesses, les Français, comme les juges, n'en veulent pas car trop, c'est trop !

Vous vous targuez chaque jour qui passe de réduire les inégalités. Mais quel sens a pour vous, monsieur le Premier ministre, le mot « égalité » si la pratique de la justice reconstruit des privilèges incompatibles avec les principes républicains, avec l'égalité devant la loi inscrite dans la Déclaration de 1789 ?

Au cours du débat récent sur la réforme du Conseil constitutionnel, l'ensemble de l'opposition a attiré l'attention du Gouvernement et en particulier du garde des sceaux sur la nécessité de procéder à une réforme en profondeur de l'institution judiciaire.

M. Pierre Mazeaud. Il n'a pas voulu !

M. Charles Millon. Nous avons en particulier insisté sur le renforcement des garanties d'indépendance qu'il convient d'accorder à la magistrature.

Les garanties, elles sont sans aucun doute beaucoup plus importantes pour la réalité de l'état de droit que la révision que vous nous avez proposée. Elles sont aussi plus attendues par l'ensemble des magistrats et par l'ensemble des Français. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

Pourquoi ? Pour deux raisons.

La première est que les Français ne veulent plus qu'on leur cache systématiquement la vérité, parce qu'en plusieurs années, depuis 1981, les scandales se sont accumulés. (*Rires et protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ailleurs, dans les autres grandes démocraties, le pouvoir rend des comptes lorsque des scandales éclatent. Les Français ne veulent plus vivre dans une démocratie à éclipses. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

La seconde raison est qu'en plusieurs années les scandales d'Etat se sont accumulés et que l'enterrement systématique des affaires - par pression sur le judiciaire - a pris l'aspect d'une méthode de gouvernement.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Boulin ! Ben Barka ! Chalandon !

M. Charles Millon. Cette méthode qui s'est vérifiée de l'affaire Greenpeace à l'affaire Luchaire en passant...

M. Jean Beaufrère. Par les avions renifleurs !

M. Charles Millon. ...par l'affaire des Irlandais de Vincennes a créé une atmosphère détestable. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.* - *Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Yvette Roudy. Il ne manque pas d'air !

M. Charles Millon. M. le Président de la République, garant des institutions, a eu tort de s'en accommoder.

Son tort a été d'autant plus grand qu'il s'était engagé devant tous les Français, et ce à deux reprises, en 1981 et en 1988, à réformer l'institution judiciaire. Rien n'a été fait et les Français ont une raison de plus de se sentir trompés.

Rien n'a été fait et la justice s'est enfoncée dans une crise faite de découragement et de démoralisation.

Cette crise, les carences du Gouvernement n'ont fait que l'accentuer.

Rien n'est fait pour changer l'échelle des moyens de travail des magistrats ; rien n'est fait pour mettre fin à l'inquiétante désaffection qui se manifeste à l'égard des concours de recrutement dans la magistrature.

Vous annoncez de meilleurs budgets pour la justice. C'est un minimum. J'y reviendrai.

Mais comment attirer les meilleurs juristes vers la justice, quand la magistrature est marginalisée dans l'Etat et quand, aux humiliations anciennes ou récentes, s'ajoute la politisation des nominations et des promotions ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le Premier ministre, c'est cela aussi que les magistrats ont voulu dire au cours de ces dernières semaines, les hauts magistrats qui ont eu à appliquer les lois d'amnistie, comme les juges, écœurés, qui ont suspendu les poursuites à l'égard de délinquants de droit commun.

C'est cette crise qui amène à souligner votre responsabilité en même temps que celle de M. le Président de la République.

Monsieur le Premier ministre, vous savez combien le groupe U.D.F. est attaché à l'impartialité de l'Etat. (*Vives exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Je vois que le terme vous gêne !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il en rit lui-même !

M. Charles Millon. Durant la dernière campagne présidentielle, c'est un point sur lequel nous avons particulièrement insisté.

Cette impartialité, elle passe à l'évidence par une réforme de notre appareil judiciaire, et cette réforme elle-même passe par une réforme du Conseil supérieur de la magistrature, qui se trouve dans une position excessivement subordonnée par rapport au pouvoir exécutif.

Au-delà de la réforme du Conseil supérieur de la magistrature, il faut renforcer l'indépendance des magistrats par l'allègement de la logique de carrière qui prévaut depuis longtemps dans la vie des juges.

Des magistrats mieux rémunérés, moins liés par les préoccupations de l'avancement seront, à l'évidence, moins sensibles aux pressions qui, malheureusement, peuvent s'exercer sur eux.

Mme Yvette Roudy. Il fallait le faire !

M. Charles Millon. Madame, je vous précise que vous gérez la France depuis 1981. Alors, assumez vos responsabilités ! (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et en 1986 ?

M. Jean Beaufille. Et Chandon ?

M. Charles Millon. Il faut que la justice ait des moyens de travail dignes de son rôle et de ses missions.

Tout cela pourrait être préparé dans le cadre d'une loi de programmation pluriannuelle, comme c'est le cas pour la défense depuis les débuts de la V^e République. La justice, autre fonction éminente de l'Etat, mérite aussi d'en bénéficier.

M. Robert Montdargent. Jacques Chirac était bien Premier ministre en 1986 ?

M. Gérard Gouzes. Et Chandon, qu'est-ce qu'il a fait ?

M. Charles Millon. Mais l'Etat impartial, ce n'est pas seulement une justice plus forte et plus indépendante. C'est aussi un impératif de rigueur et de transparence dans la gestion de l'Etat.

A l'évidence, la Haute Cour de justice n'est pas adaptée pour concrétiser cet impératif. Réservons cette institution, si elle doit demeurer, aux seules affaires impliquant la responsabilité du chef de l'Etat.

Les ministres, eux, devraient faire l'objet d'une responsabilité pénale relevant du droit commun, telle qu'elle s'applique à tous les gestionnaires élus. Et puis, pourquoi ne pas soumettre les ministres aux sanctions financières de la Cour de discipline budgétaire ?

Enfin, l'Etat impartial, c'est un Etat respectueux de l'équilibre des pouvoirs. L'impartialité a besoin de contrôles et de contraintes.

M. Henri Emmanuelli. Et l'Etat qui fabrique des faux passeports ?

M. Charles Millon. Le chef de l'Etat ne peut pas en être le garant exclusif.

C'est pourquoi il est impératif que les pouvoirs de contrôle et d'investigation du Parlement soient renforcés : donnons à la minorité la possibilité d'obtenir la création de commissions d'enquête et de contrôle, actuellement soumise au bon vouloir de la majorité ; supprimons la règle hypocrite qui empêche les commissions d'enquête de travailler dès lors qu'une procédure judiciaire est en cours ; et donnons enfin aux commissions d'enquête les prérogatives qui leur sont accordées dans d'autres grandes démocraties parlementaires comme la République fédérale d'Allemagne.

Telles sont, monsieur le Premier ministre, les analyses et les propositions que nous aurions souhaité voir mises en œuvre.

Monsieur le Premier ministre, la politique a besoin de pragmatisme et de prudence, et vous faites preuve assez souvent de l'une et l'autre de ces qualités.

Mais le pragmatisme et la prudence ne font pas une politique. Et quand l'autorité de l'Etat, quand la crédibilité de l'Etat, quand l'intégrité des institutions sont menacées, il faut aussi du courage et de la détermination.

Les avertissements lancés au Gouvernement sont multiples : universités, immigration, chômage, etc. Ils ne manquent pas depuis quelque temps pour vous inciter à sortir de la facilité. L'exaspération des Français se voit, se sent, se constate à plusieurs signes. Vous avez feint de ne pas les percevoir.

Aujourd'hui, le débat se déplace sur le terrain de la morale politique, de l'équilibre des institutions, de la justice.

Apparemment, vous n'avez pas souhaité, vous-même, y prendre part. C'est une grande erreur.

La démission, formelle, que le Premier ministre remet au Président de la République, lorsqu'une motion de censure est votée, vous pourriez peut-être y échapper ce soir. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ce que je constate, et que je déplore, c'est que vous avez déjà donné une démission, la démission d'un chef de gouvernement qui doit réformer, ...

M. Alain Bonnet. Modérez-vous !

M. Charles Millon. ...prendre des risques pour résoudre les problèmes qui préoccupent les Français.

Et quand toutes les institutions sont plongées dans le soupçon, quand les Français doutent de l'Etat et, pour une part d'entre eux, le méprisent ou méprisent ceux qui doivent le servir, cette démission par abstention est inacceptable.

Elle est inacceptable même si le Président de la République, garant des institutions, garant de l'indépendance de la justice, porte une lourde responsabilité dans un processus de dégradation de l'Etat qui a commencé bien avant votre arrivée aux affaires.

Monsieur le Premier ministre, nous voulions un Etat impartial. Vous ne nous l'avez pas donné. C'est la raison pour laquelle nous vous censurons. (*Applaudissements prolongés sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Mauroy.

M. Pierre Mauroy. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, nous voici donc engagés dans un débat de censure. Ce débat se déroule dans un climat de troubles, de défiance et de soupçons, un climat propice à l'irrationnel, à l'intoxication et à la manipulation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Arthur Dehaine. Vous êtes un expert !

M. Jacques Toubon. Un orfèvre !

M. Pierre Mazeaud. Vous savez de quoi vous parlez !

M. Jean-Louis Gossduff. Ce sont les suites de Rennes !

M. Pierre Mauroy. Et pourtant, plus que tout autre, ce débat suppose clarté, sérénité et équité.

Une démocratie moderne a un besoin vital de prévoir un financement public de sa vie démocratique car, si la démocratie n'a pas de prix, elle a un coût.

Elle a un coût qu'il lui faut bien assumer si l'on veut arracher la vie publique à l'emprise de l'argent incontrôlé, de l'argent secret et, finalement, de l'argent corrupteur.

M. Jacques Godfrain. Quel aveu !

M. Pierre Mauroy. De nombreux Etats ont introduit de telles dispositions dans les années soixante et les années soixante-dix, et ceux qui ne l'ont pas fait connaissent périodiquement une série de crises graves qui menacent même parfois leur équilibre institutionnel. Et, s'il fallait chercher un exemple parmi bien d'autres, qui n'a en mémoire celui du Japon, ébranlé par des scandales financiers à répétition ?

M. Jacques Toubon. Ce n'est pas ça qui nous console !

M. Pierre Mauroy. La réforme du financement des partis était donc indispensable. Michel Rocard l'a faite. Il aurait dû s'attirer par là vos félicitations plutôt qu'une motion de censure. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Gabriel Kasperelt. Vous n'y croyez quand même pas !

M. Charles Ehrmann. Il a le sens de l'humour !

M. Pierre Mauroy. Mes chers collègues, au moment où nous avons décidé d'un tel financement des partis politiques, la France se trouvait au milieu du gué.

Chaque République, d'ailleurs, avait contribué à un supplément de modernisation de la vie publique. Les indemnités parlementaires, puis le financement des campagnes ont progressivement été établis.

Ces dispositions n'étaient peut-être pas populaires à l'époque où elles ont été adoptées. Chacun se souvient des polémiques et des controverses du siècle dernier, soulevées par les réévaluations de l'indemnité parlementaire. Mais toutes ces dispositions ont ensuite été acceptées, car elles étaient indispensables et allaient dans le sens du progrès *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste)*, comme était indispensable la loi sur le financement public des partis politiques.

Les contraintes de notre société médiatisée ont en effet engendré des campagnes au coût sans cesse croissant. Or les partis, s'ils étaient reconnus par la Constitution, ne disposaient d'aucune assise légale : rien n'était prévu quant à leur financement.

M. Richard Cazenave. Hors sujet !

M. Pierre Mauroy. Mes chers collègues, du fait de cette carence législative, quelle que soit notre appartenance politique, quelle que soit la diversité de nos organisations, il est un trait commun qui nous réunit ici : nous avons jusqu'à présent vécu dans une sorte de clandestinité juridique.

C'est pourquoi nous avons souhaité qu'on en finisse avec les financements occultes et qu'une loi définisse désormais clairement les modalités et les limites du financement des partis politiques et des campagnes électorales.

Mes chers collègues, c'est ce que nous avons fait, sinon tous ensemble, du moins tour à tour.

Nous avons choisi de légaliser le versement des fonds par des entreprises privées à des groupements politiques, dans des conditions et des limites fixées par la loi.

Nous avons choisi de prévoir un financement public alimentant de manière significative le fonctionnement des partis politiques.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Hors sujet !

M. Pierre Mazeaud. Ce qui nous intéresse, c'est l'amnistie !

M. Pierre Mauroy. Attendez !

Nous avons choisi - et c'était là un corollaire indispensable - de plafonner le montant des dépenses électorales et de réglementer la question de l'affichage. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Les dispositions législatives votées en janvier 1990...

M. Pierre Mazeaud. On n'a pas besoin de vos explications. On connaît la loi ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Louis Gossduff. Ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui !

M. Pierre Mauroy. ...nous placent désormais au niveau des autres pays démocratiques. Depuis le début de cette année, tous les partis politiques représentés au Parlement reçoivent une dotation de l'Etat pour financer leurs activités et chacun des partis représentés ici a reçu son financement !

M. Jacques Godfrain. C'est le pourboire !

M. Pierre Mazeaud. Cela n'a rien à voir. Et l'amnistie ?

M. Arthur Dehaine. Et Nucci ?

M. Pierre Mauroy. Cet effort est tel que rien ne justifierait le maintien des pratiques anciennes, et c'est là que les Français peuvent désormais avoir vis-à-vis de nous une exigence de clarté absolue.

M. Pierre Mazeaud. Il parle d'autre chose !

M. Pierre Mauroy. Le parti socialiste, pour sa part, s'est immédiatement conformé aux dispositions de la nouvelle loi en prononçant la dissolution de ses bureaux d'études. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)* A chacune des formations politiques de faire de même, et que ceux qui appellent à la morale et à la transparence donnent l'exemple ! *(Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Pierre Mazeaud. C'est scandaleux ! Cela n'a rien à voir !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues.

M. Pierre Mauroy. L'application de cette nouvelle législation adoptée en 1988, sous le gouvernement de Jacques Chirac, puis améliorée en 1990, n'aurait pas dû, mes chers collègues, poser de problèmes.

M. Arthur Dehaine. Parlez-nous de Nucci !

M. Pierre Mauroy. Il est de notre responsabilité d'élu, quelles que soient nos appartenances politiques, de l'expliquer, même à une opinion publique réticente.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Nucci !

M. Pierre Mauroy. Reste le problème de l'amnistie. *(« Ah » ! sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Pierre Mazeaud. Nous y arrivons !

M. Pierre Mauroy. Ecoutez donc en silence !

Et je veux examiner ce problème avec vous.

Dans ce contexte assaini, allions-nous faire porter à quelques-uns le poids d'une situation que l'ensemble de la collectivité politique avait à se reprocher ?

M. Robert-André Vivien. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Pierre Mauroy. Devions-nous considérer comme des délits la recherche d'un financement pour des partis politiques, dont nous reconnaissons aujourd'hui qu'ils méritent de disposer d'un financement public ?

M. Pierre Mazeaud. Ce n'est pas le problème !

M. François Fillon. Cela n'a rien à voir avec Nucci !

M. Pierre Mauroy. Nous étions là dans un domaine relevant de la souveraineté du Parlement. Il y avait certes notre tradition parlementaire, qui a toujours été de faire suivre les grandes réformes de dispositions d'amnistie.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Pierre Mauroy. Tel a été le cas après l'adoption des mesures légalisant l'interruption volontaire de grossesse, du nouveau statut de la Corse, ou de la loi référendaire en Nouvelle-Calédonie. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*) Et je ne parle pas des amnisties précédentes !

Mais c'est à nous, mes chers collègues, qu'incombait la décision de procéder ou non à une amnistie.

En 1988, déjà, notre Parlement a répondu de manière positive à cette question puisque l'ensemble de ceux qui déposent aujourd'hui une motion de censure ont alors voté un amendement prévoyant une amnistie très large.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Eh oui !

M. Hervé de Charette. Nous nous sommes fait piéger !

M. Pierre Mauroy. En 1990, notre assemblée s'est prononcée dans le même sens, mais en adoptant une attitude de plus grande prudence puisque nous avons choisi de restreindre considérablement le champ d'application de l'amnistie.

Je n'énumérerai pas ici des dispositions que vous connaissez. Les cas d'enrichissement personnel, nous les avons exclus. Les cas de corruption et de trafic d'influence, nous les avons exclus.

Mme Françoise de Panafieu. Bravo !

M. Pierre Mauroy. L'amnistie pour les parlementaires eux-mêmes, nous l'avons exclue. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Nucci !

M. Pierre Mauroy. Nous avons donc, mes chers collègues, à tous égards défini des conditions très strictes. Et personne, ici, n'a été trompé.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Sauf les Français !

M. Pierre Mauroy. Je veux en effet affirmer avec force, parce qu'il faut rétablir la vérité, que, contrairement à la présentation qui en a été faite, contrairement surtout à ce que laisse entendre votre motion de censure, dans le récent arrêt de la cour d'appel de Paris, pas un seul élu n'a bénéficié de l'amnistie votée en 1990. Voilà la vérité ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Hervé de Charette. Parlez-nous de Nucci !

M. Pierre Mauroy. Si des élus ont été amnistiés, c'est sur la base d'un amendement que vous avez voté à la loi de 1988. (« Eh oui ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.) Si vraiment vous voulez censurer, c'est à une autocensure que vous devez vous livrer ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mazeaud. Il dit n'importe quoi !

M. Pierre Mauroy. Libre à vous de la faire, mais ici personne n'a été trompé.

M. Robert-André Vivien. Ali Baba et les quarante voleurs !

M. Pierre Mauroy. Je ne veux rien laisser dans l'ombre, mes chers collègues. Je tiens donc devant vous à aborder le cas de Christian Nucci. (« Ah » ! sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

L'arrêt de la Haute cour qui vient d'être rendu comporte deux éléments. Les hauts magistrats ont déclaré Christian Nucci non coupable d'une partie des faits qui lui étaient reprochés et ont prononcé un non-lieu. Pour le reste, la Haute cour a jugé que l'amnistie de 1990 s'appliquait à Christian Nucci. C'est vrai, mes chers collègues. Et cela signifie que les juges ont souverainement apprécié que Christian Nucci ne s'était pas enrichi personnellement. Sinon, ils l'auraient exclu du bénéfice de la loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Si vous estimez que cette décision est mauvaise (*Oui ! sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*) alors que les hauts juges avaient leur liberté d'appréciation, c'est donc la magistrature elle-même que vous voulez censurer.

M. Michel Péricard. Ce n'est pas vrai !

M. Pierre Mauroy. Procédure pour le moins étrange que cette motion de censure que vous avez déposée ! Procédure dangereuse cependant !

« On nous a trompés », dites-vous. Suffira-t-il désormais que les parlementaires invoquent cette sorte de dol politique pour se démarquer devant leurs électeurs des textes votés à Paris ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

« On nous a trompés », dites-vous. La loi de janvier 1990 ne constitue-t-elle pas comme celle de 1988 un acte de souveraineté parlementaire ? N'a-t-elle pas obéi aux règles normales de discussion dans les deux assemblées ? N'a-t-elle pas été discutée en commission des lois ? Le projet gouvernemental n'a-t-il pas été amendé ? Est-ce une loi votée à la sauvette, au mépris des formes, dans des conditions inadéquates au Parlement ? Vous savez bien que non ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Françoise de Panafieu. L'amendement, si !

M. Pierre Mauroy. Alors, mes chers collègues, dans ce cas, pourquoi n'avoir pas déposé votre motion de censure au moment même où se discutait le projet de loi gouvernemental ? (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Pourquoi votre prétendu sursaut moral n'est-il pas venu en janvier 1990, il y a cinq mois de cela ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ce « on nous a trompés » ne mérite pas d'autre réplique que celle de Cyrano : « C'est trop ou trop peu ».

Trop, ce sera sans doute l'avis d'une majorité de cette assemblée qui éventra la manœuvre. Mais moi, de cette tribune, j'ai envie de vous dire : « C'est trop peu. »

M. Arthur Dehaine. Vous avez du nez ! (*Rires.*)

M. Pierre Mauroy. Merci. Mais vous, vous n'en avez pas du tout.

M. Jean Beaufils. Les avions renifleurs, ils connaissent !

M. Pierre Mauroy. Ceux qui ont du nez sont populaires : suivez l'exemple de Cyrano. (*Sourires.*)

Dans un domaine qui touche au fondement de la démocratie, et sur lequel je vais m'exprimer, il ne suffit pas d'accuser, il faut en venir aux faits et aux preuves.

M. Raymond Douyère. Très bien !

M. Pierre Mauroy. Votre motion de censure a été déposée à l'initiative du président du R.P.R.

M. Jean-Louis Gossuff. A juste raison !

M. Pierre Mauroy. S'y sont associés avec, il est vrai, des nuances dans l'ardeur des membres de chacun des groupes d'opposition représentés au sein de cet hémicycle.

M. Barre la signe non sans en souligner l'hypocrisie, M. Méhaignerie suit avec la courtoisie que l'on connaît et M. Longuet a des difficultés à cacher son malaise. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais le résultat le plus clair de ce puzzle complexe est que Jacques Chirac - et c'était, bien sûr, l'unique but de sa manœuvre - se retrouve en quelque sorte porte-parole de l'opposition, en tout cas son interprète principal.

M. Michel Péricard. Mais oui ! Très bien !

M. Pierre Mauroy. C'est donc à lui, puisqu'il répondra tout à l'heure, que je vais m'adresser pour conclure.

Joli coup, monsieur Chirac ! L'opinion aime ce genre de retour sur l'avant-scène. Je ne doute pas que vous soyez applaudi à droite de l'Assemblée.

Vous tentez d'effacer ainsi une série d'échecs. Vous réunissez pour la première fois sur un texte des partis éclatés.

M. Jean-Louis Goasduff. C'est inadmissible de votre part !

M. Pierre Mauroy. Vous voici donc à la fois champion de la morale politique et de l'unité de l'opposition.

M. Jean-Louis Goasduff. Vous devriez avoir honte de parler ainsi !

M. Pierre Mauroy. Je ne pense pas cependant que les Français soient dupes d'un tel subterfuge ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Alors, monsieur Chirac, qui allez parler après moi, si vous avez le souci de la vérité...

M. Jean-Louis Goasduff. Quand on a été un Premier ministre aussi médiocre que vous, on devrait avoir honte de parler ainsi !

M. Pierre Mauroy. ...vous direz à cette tribune que ce n'est pas vous, mais Michel Rocard, qui a saisi le Conseil constitutionnel et que celui-ci a déclaré l'amnistie conforme à la Constitution. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur Chirac, si vous avez le souci de la vérité, vous direz à cette tribune que les amnisties qui ont été prononcées l'ont été sur la base de l'amendement que vous avez voté à la loi de 1988 ! Voilà la vérité, ... (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Robert-André Vivien. Non !

M. Pierre Mazeaud. C'est faux !

M. Pierre Mauroy. ...voilà ce que les Français doivent savoir, alors que l'on dit le contraire depuis trois jours. (*Mêmes mouvements.*)

Monsieur Chirac, si vous avez le souci de la vérité...

M. Jean-Louis Goasduff. Vous l'avez, vous, le souci de la vérité ?

M. Pierre Mauroy. ...vous direz à cette tribune que les amnisties qui n'ont pas été prononcées ont précisément été écartées sur la base des restrictions de la loi de janvier 1990 que pourtant vous accablez et que nous, nous avons votée. Voilà la vérité ! (*Mêmes mouvements.*)

Dans ce débat sur l'argent et la politique, mes chers collègues, croyez bien que le groupe socialiste et le Gouvernement sont prêts à prendre toutes leurs responsabilités.

L'opinion publique - c'est là le problème - ne veut pas que ses élus s'enrichissent. Elle ne veut pas que derrière les affaires il y ait des enrichissements personnels.

En tant que premier secrétaire du parti socialiste...

M. Pierre Mazeaud. Plus pour longtemps !

M. Pierre Mauroy. ...je souhaite qu'une initiative soit prise pour revenir sur la proposition du groupe socialiste demandant que soit rendu public l'état du patrimoine des élus, de tous les parlementaires (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mazeaud et M. Michel Péricard. Mais oui !

M. Pierre Mauroy. ...proposition, monsieur Chirac, que votre gouvernement n'a pas voulu accepter lors du débat sur le financement des campagnes électorales. Il faut y revenir. Êtes-vous d'accord ? Dites-le ! Nous y sommes prêts, et immédiatement ! (*Mêmes mouvements.*)

Nous ferons le moment venu des propositions, et l'on verra où est l'enrichissement des uns et des autres !

En tout cas, vous n'avez pas le droit de poser les problèmes comme vous les posez. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Car il serait trop facile que certains veuillent faire de cette motion de censure un véritable théâtre d'ombres, un enjeu uniquement d'apparences.

Comment ne pas voir, en effet, que les auteurs de cette motion de censure sont en fait bien peu désireux de voir les lois de janvier 1988 et 1990 abrogées ?

M. Pierre Mazeaud. Pas du tout ! C'est de l'amnistie que nous ne voulons pas !

M. Pierre Mauroy. Alors, pourquoi une telle attitude ? C'est sans doute mesdames, messieurs de l'opposition, parce que vous êtes vous-mêmes dans l'embarras...

Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. Non !

M. Pierre Mauroy. ...que vous tentez aujourd'hui de vous en prendre au Gouvernement.

Votre embarras, chacun le voit bien, est né de la montée du Front national. Vous avez trop légitimé les idées de cette organisation, par intérêt et par faiblesse. (*Vives protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Pierre Mazeaud. Sa montée, c'est vous qui l'avez provoquée avec la proportionnelle !

M. Pierre Mauroy. Vous lui avez trop favorisé l'accès à des communes ou à l'exécutif des régions pour ne pas être inquiets aujourd'hui de la ligne de démarcation que vous pouvez tracer entre eux et vous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Vous êtes pris au piège, et, ce piège, vous tentez de le refermer sur la majorité.

Mais ce faisant, chers collègues, c'est à la société française que vous faites courir le plus grand risque. En vous plaçant aujourd'hui sur le terrain du refus de la politique, des simplifications abusives, vous aiguisez dans l'opposition les réflexes toujours vivaces d'antiparlementarisme. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*) Et c'est ainsi un nouveau gage et un nouvel atout que vous donnez au Front national. Le contrepoison que vous prétendez administrer à propos de l'amnistie serait beaucoup plus foudroyant que le prétendu poison lui-même. Voilà la vérité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

De cette motion de censure, j'ai dit l'ambiguïté, car elle est en fait une autocensure du Parlement et de vous-mêmes. J'ai dit l'hypocrisie, car il s'agit en fait du financement de tous les partis ici représentés. J'en ai dit l'injustice, quand on parle aussi légèrement de l'amnistie. Je veux maintenant en dire l'extrême risque qu'elle comporte pour notre pays.

M. Jacques Toubon. Pour vous !

M. Pierre Mauroy. Car c'est un débat qui mérite la gravité et non les polémiques. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Même en politique, il est dangereux de surfer sur la vague quand on évolue au milieu des récifs. Or ces récifs, aujourd'hui, qui ne les observe avec attention et inquiétude ?

M. Jacques Toubon. Grotesque !

M. Pierre Mauroy. La société française aborde sans doute l'un de ses grands tournants. Depuis un siècle, la politique était au cœur des préoccupations de nos concitoyens. Aujourd'hui il semble qu'une minorité n'aille à la politique que par dépit ou par une sorte de révolte individuelle qui nourrit la progression de l'extrême droite. Mais pour une majorité de Français, il semble que la démocratie s'apparente effectivement à la définition qu'en donne l'un de nos plus brillants intellectuels : « La démocratie, cet autre nom de l'indifférence ».

Que personne ne s'y trompe, l'enjeu est là, et bien là. Or, la démocratie commence toujours par la responsabilité fondamentale de l'élu : expliquer plutôt que travestir, éclairer les réalités, combattre l'ignorance quand elle existe plutôt que d'épouser ses simplifications et ses lieux communs.

Il est parfois plus facile de briser le système que de vaincre l'adversaire. Mais craignons qu'une fois le désordre établi, il ne soit difficile de revenir en arrière. Ce sont les vraies questions en débat. Je crains qu'aujourd'hui, avec cette motion de censure, nous n'y tournions le dos et que nous ne discréditions en définitive davantage ce dont nous sommes les gardiens : la représentation nationale, la représentation parlementaire et, en fin de compte, la République.

Voilà pourquoi nous, les socialistes, nous refusons de nous associer à cette apparence de motion de censure et nous renouvelons chaleureusement notre confiance au gouvernement de Michel Rocard. *(Mmes et MM. les députés du groupe socialiste se lèvent et applaudissent longuement.)*

M. le président. La parole est à M. Jacques Chirac.

M. Jacques Chirac. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, j'ai écouté M. Pierre Mauroy avec beaucoup d'attention et...

Plusieurs députés du groupe socialiste. De crispation !

M. Jacques Chirac. ...d'intérêt. *(Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

Vous comprendrez, monsieur Mauroy, que mon interprétation des choses soit fort différente de la vôtre.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il est crispé !

M. Jacques Chirac. Je dois dire que vous m'avez un peu étonné par votre démagogie. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Gérard Gouzes. C'est l'hommage du vice à la vertu !

M. Jacques Chirac. Voyez-vous, monsieur le Premier ministre, pour nous, la motion de censure que présente aujourd'hui l'opposition et qui n'a rien d'une « opération » revêt un caractère de particulière gravité. Nous mettons, en effet, directement en cause, non pas simplement une politique, mais la carence du Gouvernement dans deux domaines essentiels de la vie démocratique : la morale politique *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste)* et le fonctionnement de la justice. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean Beauville. Pas vous ! Comment payez-vous vos factures ?

M. Jacques Chirac. Que l'on ne nous dise pas que cette affaire d'amnistie n'est pas si grave et que c'est après tout un épisode parmi d'autres de la vie politique.

Je veux insister, mesdames, messieurs, sur le caractère exceptionnel de ce débat.

Cette motion de censure n'est pas une motion de censure comme les autres. *(Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.)* C'est l'essence de la démocratie. C'est du fonctionnement de l'État dont nous parlons aujourd'hui. Nous ne pouvons pas laisser dériver la garantie des libertés publiques, la protection des libertés individuelles, l'état de droit dans l'indifférence, les cris, la complaisance ou la dérision ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)* Nous avons le devoir de réagir. Comme nous l'a enseigné le général de Gaulle *(Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste)* il y a des choses sur lesquelles on ne transige pas !

M. Marcel Chermant. Il doit se retourner dans sa tombe !

M. Jacques Chirac. Pourquoi l'amnistie apparaît-elle aujourd'hui aux Français comme une pratique suspecte et même scandaleuse ?

La vocation historique de l'amnistie, c'est la réconciliation nationale après des événements qui ont déchiré un pays. Ainsi, dans la période contemporaine, en a-t-il été, à juste titre, des conséquences de la guerre d'Algérie.

L'amnistie est aussi utilisée comme une mesure d'oubli d'infractions mineures accordée à l'occasion d'un événement marquant de la vie publique, tel que l'élection du Président de la République.

M. Marcel Chermant et M. François Patriat. Et l'amnistie fiscale ?

M. Jacques Chirac. L'amnistie, c'est la réintégration dans la communauté nationale afin de réunir ceux que l'histoire, les passions ou leurs fautes ont séparés.

Elle ne peut donc se justifier quand il s'agit de favoriser les uns par rapport aux autres, de diviser et non pas de rassembler.

M. René Drouin. Et le retour des capitaux de Suisse ?

M. Jacques Chirac. C'est là où le dévoiement de l'amnistie a commencé : en 1981 avec l'amnistie instituée, tantôt comme un instrument de la lutte des classes, tantôt comme un moyen de gestion des prisons. *(Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste - Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)* C'est la vérité : les dix ans de présidence de M. Mitterrand se sont accompagnés d'un constant et croissant dévoiement d'une institution dont la noblesse a été peu à peu avilie.

Un député du groupe socialiste. Et l'amnistie fiscale ?

M. Jacques Chirac. Je rappellerai seulement, en 1981, les amnisties de délinquants de droit commun qui, cumulées avec les libérations résultant du droit de grâce de Président de la République...

Un député du groupe socialiste. Et avec M. Pompidou ?

M. Jacques Chirac. ...ont abouti à l'élargissement d'un nombre très excessif de malfaiteurs, y compris des terroristes. *(Vifs applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Puis l'amnistie a été purement et simplement érigée en outil de gouvernement. Votre gouvernement n'a pas hésité à l'utiliser pour « traiter » sans gloire le terrorisme en métropole ou dans l'outre-mer français. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)* L'État, de ce fait, est gravement mis en cause en Corse comme en Guadeloupe !

Un député socialiste. Et Ouvéa ?

M. Jacques Chirac. Vous n'avez pas hésité non plus à user des mêmes procédés pour aboutir, au prix d'un véritable abus de la confiance des Français, qui s'étaient exprimés par référendum, à la honteuse amnistie des assassins de gendarmes en Nouvelle-Calédonie. *(Vifs applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

A cette occasion, il s'est passé quelque chose de grave, et peut-être d'irréversible, du point de vue du respect de l'état de droit.

Bien sûr, la réconciliation entre nos compatriotes dans ce territoire était un objectif souhaitable *(« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste)* mais devait-on la payer du sacrifice de ce principe fondamental sur lequel le respect de la démocratie exige que justice soit rendue ? Quelle confiance peut-on avoir dans un État perçu comme partial et partisan et qui ne veut pas garantir à chacun son droit ? *(Applaudissements sur les bancs du Rassemblement pour la République.)*

Au cours des deux dernières années la méthode ainsi choisie a revêtu son pire aspect : l'amnistie ancrée dans la tradition républicaine et consacrée par la Constitution, l'amnistie faite pour redonner sérénité et concorde au pays, a été utilisée à des fins de basse politique *(« Par qui ? » sur les bancs du groupe socialiste)* : effacement complaisant de malversations commises par certains *(« C'est vous ! » sur les mêmes bancs)*, méprisables règlements de comptes dirigés contre d'autres *(Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Le dévoiement de nos institutions, l'opposition, comme l'immense majorité des Français, ne peut l'accepter.

Loin de moi l'idée de vous rendre seul responsable du divorce entre l'opinion et la classe politique que nous constatons depuis quelque temps et que nous déplorons. Les explications ne manquent pas et sans doute devons-nous nous interroger tous sur notre part de responsabilité. Mais là où votre responsabilité est entière, c'est d'avoir, dans ce climat d'incompréhension et de désenchantement, pris le risque de creuser encore plus le fossé entre l'État et les citoyens, de pousser ceux-ci à plus d'indifférence et à plus d'indignation.

C'est le résultat de votre décision de faire voter l'article 19 de la loi du 15 janvier 1990. Par une volonté politique délibérée, par les projets de loi qu'il a préparés et fait adopter avec le concours actif du parti et des parlementaires socialistes, ce gouvernement a créé lui-même les conditions de la dégradation que nous déplorons aujourd'hui. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Les conséquences de son irresponsabilité apparaissent déjà comme désastreuses.

Elles concernent d'abord la justice.

M. Henri Emmanuelli. Où est Chalandon ?

M. Jacques Chirac. La multiplication de mesures d'amnistie circonstanciées, arbitraires, contestables, a un effet perturbateur et déstabilisant sur l'institution judiciaire. Les juges se trouvent brutalement dessaisis de leurs dossiers et le cours de la justice est interrompu. *(De nombreux députés socialistes scandent : « Chalandon ! Chalandon ! ».)* Une volonté s'étant substituée à la décision judiciaire, toute l'activité de la justice s'en trouve soudain fragilisée.

Il n'est pas étonnant qu'un trouble se soit emparé de la magistrature qui, n'ayant comme guide que la loi - et, bien sûr, sa conscience - a perdu soudainement une partie de ses repères. Comment ne pas comprendre ce désarroi ?

Le même trouble gagne naturellement les auxiliaires de la justice, les agents de la force publique et, comme chacun peut l'observer, le monde des prisons.

Il n'y a rien à gagner, monsieur le Premier ministre, à entraver ou à détourner ainsi le cours de la justice.

M. Louis Mexandeau et M. Jean Le Garrec. Et Chalandon ?

M. Jacques Chirac. Les magistrats de notre pays sont dignes de toute notre confiance.

M. Roger Mas. Démagogie !

M. Jacques Chirac. Balzac observait déjà que « se défier de la magistrature est un commencement de dissolution sociale ». Il conviendrait que le Président de la République, dont notre Constitution fait « le garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire », s'avisât enfin de la justesse de cette mise en garde.

Mais il ne faut pas non plus faire faire par la justice ce qui est de la responsabilité des politiques.

Nous avons eu, il y a quelques jours, un exemple flagrant de cette démission du politique lorsque le Gouvernement a soutenu la proposition de loi d'origine communiste, présentée par la commission des lois, au sujet de la lutte contre le racisme. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Yves Durand. Qu'est-ce que cela a à voir ?

M. Marc Dolez. N'importe quoi !

M. Jacques Chirac. Chacun sait bien que lutter contre ce fléau relève d'abord et principalement d'une action de tous les jours dans nos cités, là où existent les tensions entre Français et étrangers ou entre immigrés eux-mêmes. C'est à la cause qu'il faut s'attaquer et non pas à l'effet. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Alain Calmat. Et à Montfermeil ?

M. Jacques Chirac. Chacun peut constater, monsieur le ministre, que lorsque l'on veut faire des « coups » avec un sujet si grave, on provoque l'exaspération des Français et on fait reculer la tolérance et l'harmonie sur le terrain.

M. Michel Rocard, Premier ministre. C'est ce que vous êtes en train de faire ici.

M. Jacques Chirac. Ce n'est pas par la loi que l'on instaura la tolérance et la générosité dans le cœur des hommes, c'est par l'éducation et l'amélioration de leurs conditions d'existence.

Ce n'est pas non plus par la loi qu'on dira ce qu'a été l'Histoire ; les faits s'en chargent...

M. Jean Le Garrec. Ah oui !

M. Jacques Chirac. ... et les historiens qui les rapportent. Nous avons une loi, celle de 1972, complétée près de dix fois, qui est à la fois nécessaire et suffisante.

Pourtant, pour les magistrats, que de difficultés d'application là où l'on touche à tout instant à la liberté d'opinion, à la liberté d'expression, à la liberté de la presse.

Ce n'est pas en ajoutant encore au fardeau des juges qu'on leur permettra de faire mieux leur travail et qu'on garantira mieux dans notre pays la répression des propos et des comportements discriminatoires.

Dans ce domaine, le politique doit prendre la part essentielle qui lui revient. Il se déconsidère un peu plus, il accable encore une fois la justice en faisant semblant de résoudre le

problème par le vote à la sauvette d'une loi inutile et dangereuse, qu'il sait difficilement applicable. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

En jouant ainsi avec la justice, vous faites courir un risque grave à l'Etat de droit, c'est-à-dire à la démocratie. La loi s'impose à la justice qui est instituée pour l'appliquer. Mais pour l'application de la loi, il ne faut pas remplacer les juges par les députés.

M. Gérard Gouzes. Il ne faut pas non plus remplacer les députés par les juges !

M. Jacques Chirac. C'est là toute la faute que nous voulons sanctionner dans la politique du Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Les conséquences du même dévoiement institutionnel affectent aussi, bien sûr, le monde politique. C'est peut-être injuste, mais c'est ainsi. La classe politique française, dans son immense majorité, est honnête, compétente, dévouée au bien public. Pourquoi agit-elle trop souvent comme si elle était inconséquente ? Pourquoi s'égare-t-elle trop dans des querelles politiciennes, alors que, aujourd'hui, l'Histoire frappe à nos portes ? Pourquoi donne-t-elle à penser qu'elle est coupable ?

Les responsables politiques se trouvent ainsi aujourd'hui contraints à une réflexion lucide et courageuse sur les questions de nature morale que leur posent les lois d'amnistie et en particulier la dernière d'entre elles.

J'entends bien que le financement des activités politiques en France demeure critiquable. Mais tout n'est pas affaire de textes, et, à la vérité, la question de fond la plus importante n'est pas là. Même si des pratiques discutables n'ont pu être évitées dans le passé, il est évident que le « coup d'éponge » généralisé ne saurait en aucun cas être considéré comme une solution morale et politiquement satisfaisante. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Marcel Chermant. Ce n'est pas cela la loi !

M. Jacques Chirac. Ce qui choque le plus les Français, c'est que, à tort ou à raison, les hommes politiques passent pour s'être « auto-amnistiés » et s'être ainsi eux-mêmes soustraits à la loi de tous. *(Vives protestations et exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Dans cette affaire, la tromperie a été reine. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Le moins que l'on puisse dire, c'est que le Gouvernement n'y a pas peu contribué. Un certain nombre de nos collègues, c'est vrai, ont pu en toute bonne foi se laisser abuser. *(« Oh ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

En définitive, je voudrais bien savoir qui a pris cette décision ?

Un député du groupe socialiste. Vous êtes le premier !

M. Jacques Chirac. Vous, monsieur le Premier ministre ? Des membres de votre gouvernement ? Le parti socialiste ? Le Président de la République ? Il importe peu, à vrai dire. Mais en lisant les désaveux de paternité qui se succèdent et qui viennent de vos rangs,...

M. Henri Emmanuelli. Démago !

M. Jacques Chirac. ... une chose au moins paraît sûre : vous avez vous-même considéré que ce fut une décision funeste, pour le fonctionnement de la justice et pour la moralité publique. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)* La récente décision de la cour d'appel de Paris a d'ailleurs montré que la bonne lecture de la loi n'était pas celle que le Gouvernement avait fallacieusement annoncée. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Et voilà pourquoi, monsieur Mauroy, nous avons attendu que la justice se prononce pour déposer notre motion de censure ! *(Rires et protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Et voilà pourquoi aussi je souhaite que chacun d'entre nous opte, s'il a une certaine idée de la morale en politique (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*), pour une condamnation sans équivoque du procédé socialiste. (*Mêmes mouvements.*)

Un député du groupe socialiste. Chalandon !

M. Jacques Chirac. S'agissant de cette loi d'amnistie, on pourrait évidemment penser à l'abroger. Toutefois, selon la Constitution, la loi pénale ne peut être rétroactive. Cela ne changerait donc rien aux conséquences de la loi de 1990. En revanche, il me paraît souhaitable que le Gouvernement - et nous verrons là si sa bonne foi est entière et a été surprise - fasse voter d'urgence un projet de loi tendant à préciser l'amnistie pour ce qui concerne les élus, notamment en rendant plus stricte l'exclusion de l'enrichissement personnel. (*« C'est fait ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

En outre, il est nécessaire d'inscrire dans la Constitution l'obligation de recourir à une loi organique, votée à une majorité qualifiée, lorsqu'il s'agira dorénavant de l'amnistie. Car, mes chers collègues, nous ne pouvons plus avoir confiance, en matière d'amnistie, en la manière dont les socialistes s'en servent. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais je veux surtout, puisqu'il s'agit essentiellement de morale et de politique, me tourner vers l'avenir et proposer quelques mesures d'assainissement qui apparaissent de plus en plus comme indispensables dans notre vie politique.

Nous devons d'abord, tous ensemble, donner la priorité à la justice dans l'Etat.

M. Henri Emmanuelli. Et la questure de la ville de Paris !

M. Jacques Chirac. L'opposition n'a pas été en retard dans ce domaine. Je m'en réjouis et j'approuve les propositions qui ont été présentées par certains des membres de l'opposition appartenant aux trois groupes qui la composent.

Tout passe - et c'est une réforme fondamentale - par la nécessaire indépendance du pouvoir judiciaire.

M. Michel Sapin. C'est maintenant que vous y pensez !

M. Jacques Chirac. Je demande qu'une réforme de la Constitution, dans ses articles 64 et 65, redonne à la justice toute sa place, la place éminente qui doit être la sienne dans nos institutions.

M. Louis Mexandeau. Qu'avez-vous fait, monsieur Chirac, lorsque vous étiez au pouvoir ?

M. François Loncle. Il est temps d'y penser !

M. Jacques Chirac. A ce titre, le Conseil supérieur de la magistrature sera désormais l'instance suprême de l'institution judiciaire, et non pas seulement un comité consultatif du Gouvernement.

L'indépendance exige aussi, je le crois - et cela demande à être étudié dans le détail - la disparition du lien de subordination entre le Gouvernement et le parquet.

Un député du groupe socialiste. Chalandon !

M. Jacques Chirac. Les procureurs doivent être des magistrats comme les autres. Ils ne recevront plus d'ordre du ministre de la justice (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) et prendront leurs décisions uniquement en fonction de ce que leur commande la loi et de ce que leur dicte leur conscience. Cela imposant, bien sûr, la création d'une autorité judiciaire pour harmoniser l'action des magistrats.

Enfin, les hommes politiques seront soumis à la même justice que les autres citoyens : la Haute Cour de justice doit être supprimée et les hommes politiques, Président et ministres s'en remettront comme tout le monde à une justice redevenue sereine et indépendante, à l'exception naturellement, pour ce qui concerne le chef de l'Etat, du délit de haute trahison.

Ces trois réformes, d'une haute portée symbolique peuvent seules changer le cours des choses et l'état d'esprit qui existe actuellement dans notre pays, lequel s'interroge sur notre capacité à maintenir la morale et la justice à la place qui doit être la leur.

Il n'est que temps : c'est pourquoi je demande au Gouvernement de soumettre au Parlement, avant la fin de cette session, les propositions de lois constitutionnelles et organiques qui sont déposées sur le bureau de l'Assemblée nationale. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Les Français n'admettront pas longtemps, ils n'admettent déjà plus, que la justice, la garantie de leurs droits, la protection des libertés soient remises au hasard et aux caprices d'un pouvoir en désarroi. (*Vives protestations sur les mêmes bancs.*)

Bien plus, à l'heure où meurent les idéologies totalitaires qui ont pesé si fort sur notre siècle, le politique est attendu sur le terrain de la morale. Les grands bouleversements qui se sont précipités à l'Est au cours des mois qui viennent de s'écouler se sont faits sous l'impulsion de peuples épris de morale autant que de liberté, et qui se sentaient parfois coupables des mensonges qu'inspire la peur. Cette double exigence de morale et de liberté, nous sentons bien qu'elle s'affirme toujours davantage chez nous aussi ; elle doit être notre guide car c'est cette morale qui est en cause. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Loncle. Vous n'avez pas de morale !

M. Jacques Chirac. En votant la censure, donnons le sentiment aux Français que nous voulons faire face, que nous nous remettons debout. Nous voulons un nouveau gouvernement qui, né d'un sursaut de la morale, (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) s'attellera à la grande tâche visant à réconcilier politique et société. Et pour ce faire, il définira clairement les enjeux de l'avenir, proposera aux Français de vraies idées, de vraies directions, un sens à notre destin en tant que nation,...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Comme en 1987 !

M. Jacques Chirac. ... et rapprochera les institutions des citoyens en créant de nouveaux instruments de démocratie directe.

M. Gérard Gouzes. Vous êtes un roquet, monsieur Chirac !

M. Jacques Chirac. Deux cents ans après la proclamation des principes de la République, trente ans après la restauration de l'Etat par le général de Gaulle, la décennie qui va s'ouvrir ne sera pas celle de la violence, celle de l'anarchie, en somme celle du déclin de la démocratie. Elle doit être la décennie des nouvelles valeurs de la politique, la décennie d'une morale moderne, rigoureuse et généreuse. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) C'est aujourd'hui que nous devons commencer par une prise de conscience et par une décision de l'Assemblée nationale qui doit dire, en votant la motion de censure : « Plus jamais ça ! ». (*Applaudissements prolongés sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Mmes et MM. les députés du groupe du Rassemblement pour la République, ainsi que divers députés du groupe Union pour la démocratie française, se lèvent pour applaudir.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, si cette motion de censure était soumise à la question préalable, il faudrait la déclarer nulle et non avenue et disposer qu'il n'y a pas lieu d'en débattre. La droite est malvenue de la déposer. Elle prétend s'insurger contre une loi dont elle a permis le vote.

M. Jacques Godfrain. Il fallait la déposer vous-même.

M. Georges Hage. L'autocritique ou, si elle déteste ce mot-là, la contrition serait plus convenable. (*Rires sur divers bancs. - Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Les communistes ont seuls, unanimement, sans ambiguïté et en toutes circonstances, voté contre cette loi d'amnistie et son article 19 (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste*), comme ils avaient seuls voté contre un amendement similaire en 1988. Ils ont dénoncé une fois de plus, comme ils le firent d'un septennat à l'autre, les copineries, coquinerie, tartufferies et autres magouilles.

M. Gérard Longuet. Et les stalineries !

M. Georges Hage. Ils ont contribué à susciter dans tout le pays une indignation salubre.

En tout état de cause, le débat d'aujourd'hui n'aurait pas eu lieu d'être si les groupes cosignataires de la motion avaient fait preuve de la même détermination que les députés communistes.

La non-participation de la droite, représentante du Front national y compris, au scrutin du 22 décembre, c'est-à-dire au vote final de l'ensemble de la loi, a assuré l'adoption du projet d'amnistie bien que la droite prétende aujourd'hui à grand cris en déplorer les effets.

M. Charles Ehrmann. Moi, j'ai voté contre !

M. Georges Hage. Cette non-participation unanime, donc délibérée, illustre à point nommé l'adage bien connu « qui ne dit mot consent ! ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*) Elle n'aura d'égale que l'unanimité que la droite manifestera tout à l'heure dans le vote de cette motion, paraissant ainsi une volte-face dérisoire. Cette loi inique a donc pu être votée parce que le Gouvernement à direction socialiste l'a proposée et parce que la droite a ménagé à ce dernier la majorité nécessaire au mois de décembre.

M. Bernard Pons. Aujourd'hui, c'est vous qui allez lui apporter une majorité !

M. Georges Hage. La bonne foi des uns et des autres aurait-elle été surprise ? C'est dès l'annonce d'un projet de loi sur le financement des partis politiques qu'ont surgi les premières discussions, voire les désaccords et la polémique.

Le Premier ministre a pu répéter que l'amnistie n'était pas l'essentiel ; la vie l'a démenti. Pendant plus de six mois, l'amnistie a été l'Arlésienne de la vie politique française : introduite, retirée, réintroduite au cours des navettes... nul n'a pu en ignorer ! Ce qui interdit à tout un chacun, qu'il fût de droite ou socialiste, de prétendre que sa bonne foi a été surprise.

Un amendement amnistiant les auteurs de fausses factures est glissé un jour dans le projet de loi sur les indépendantistes guadeloupéens... c'est trop gros ! Mieux vaut l'introduire dans le projet de loi sur le financement des partis, programmé en session extraordinaire à la veille des vacances ! Ah ! C'est encore trop gros... Les magistrats s'en mêlent ; le non-lieu prononcé en l'affaire Luchaire pousse les feux ; à Rennes, monsieur le Premier ministre, les magistrats vous brocardent.

Le groupe communiste, par la voix d'André Lajoinie, ôit immédiatement qu'il est prêt à voter une motion de censure pour empêcher l'adoption de cette disposition scélérate. Cette interpellation des magistrats comme notre détermination font reporter la discussion à l'automne. Nous déclarons très simplement : « Les voleurs n'ont pas à être amnistiés ».

Les autres groupes se refusèrent en cette matière à employer une quelconque langue de bois :

M. Gaudin, alors président du groupe U.D.F., disait, lui, le 23 juin, parlant de l'amnistie, qu'il n'y serait pas hostile, et il ajoutait : « mais il n'y a pas le feu au lac, ne donnons pas l'impression que les choses pressent ».

Bernard Pons déclarait : « Notre réponse est non. Il ne s'agit pas d'amnistier seulement les délits, mais des faux en écriture. S'il y a des élus du R.P.R. qui ont commis des fautes, que le Premier ministre s'occupe de les faire poursuivre par la justice ! ».

Par contre, **M. Stasi** déclarait quant à lui que l'amnistie « fait un peu magouille, mais qu'il est un homme de miséricorde » (*Sourires.*)

Enfin, **Alain Madelin,** secrétaire général du P.R., affirmait : « Je crois que l'amnistie n'est pas très morale, mais elle n'est pas inutile. Moi, je rêve d'une amnistie qui remette les compteurs à zéro ».

D'accord sur le fond, à droite on exige ici des formes !

Quand le projet de loi sur le financement des partis revient en octobre, l'article 18 est toujours là. Il porte sur l'amnistie. Il est discret, mais pas si facile à voter ! Il se trouve même des députés socialistes pour évoquer « l'effet délétère » que l'amnistie aurait sur l'opinion. Les agents des impôts sont en grève, Peugeot aussi et la révélation du salaire de Jacques Calvet a fait choc ! l'article 18 est rejeté le 8 octobre. Personne n'a voté pour, pas même le groupe socialiste !... En attendant un jour meilleur qui viendra dans la nuit du 7 au

8 décembre, à une heure du matin : l'article 18 y prend la forme d'un amendement déposé par un député socialiste de base (*Sourires*) avec l'aval évident de son groupe.

M. Pierre Mazeaud. Oh ! Pauvre Jean-Pierre Michel !

M. Georges Hage. Le 21 décembre, sur le vote concernant l'amendement d'amnistie, le groupe socialiste vote pour, le groupe communiste vote contre. Mais un député R.P.R. a voté pour, vingt se sont abstenus, le reste a voté contre. Un député U.D.F. a voté pour, trente-huit se sont abstenus, le reste a voté contre. Six U.D.C. ont voté pour, trente se sont abstenus, quatre seulement ont voté contre. Mais la droite a bien pris soin de partager ses votes pour que le texte passe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Et le 22 décembre, lors du vote final sur l'ensemble, le groupe socialiste a voté pour, les groupes R.P.R., U.D.F. et U.D.C. n'ont pas voté, non plus, d'ailleurs, que la représentante du Front national. Tous ensemble, ils ont ainsi assuré le vote du projet d'amnistie.

Pourquoi ces groupes ont-ils agi ainsi ? Comment s'empêcher de penser qu'ils avaient des amis à blanchir ? Seuls les communistes ont eu, du début à la fin, une attitude constante, claire, sans ambiguïté. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre, ainsi que sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. Jacques Godfrain. Alors, votez la censure !

M. le président. Mes chers collègues, ne prolongeons pas trop ce rare moment de quasi-unanimité ! Veuillez poursuivre, monsieur Hage.

M. Georges Hage. Les députés communistes ont voté contre. (*Mme Marie-France Stirbois s'exclame.*) M. le Garde des sceaux l'a reconnu honnêtement et courageusement, lors d'une précédente séance de questions d'actualité.

M. Pierre Arpaillange, garde des sceaux, ministre de la justice. C'est faux !

M. Georges Hage. Si la droite et les socialistes avaient écouté les députés communistes, le débat d'aujourd'hui aurait été inutile...

M. le garde des sceaux. C'est ma faute !

M. Georges Hage. ...et l'image du Parlement, déjà si dégradée dans l'opinion, n'aurait pas été ternie davantage.

Si, en décembre, la droite avait choisi de voter contre, comme les communistes, et s'il y avait eu engagement de responsabilité du Gouvernement et motion de censure, sur la base du 49-3, les communistes auraient voté la censure. (« Ah ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.) Parce que, ainsi, l'amnistie aurait été impossible. (*Mêmes mouvements.*)

Non seulement personne n'a voté contre, à l'exception des députés communistes...

M. Pierre Mazeaud. C'est inexact !

M. Georges Hage. ...mais aucun groupe n'a saisi le Conseil constitutionnel. Quand le Premier ministre l'a fait, le Conseil a d'ailleurs rendu, comme à son habitude, une décision politique en cautionnant l'amnistie de son autorité, avec la même force qu'il avait refusé l'amnistie et la réintégration des salariés protégés licenciés.

C'est le 11 janvier, en effet, que le Conseil constitutionnel, composé aux deux tiers - est-ce médire ? - de fidèles du chef de l'Etat, entérine la loi. Au même moment, le parti communiste, seule force politique à dénoncer de bout en bout le scandale de l'amnistie et à avoir les mains propres (*Rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre*), est sous le feu, calculé, d'une campagne anticomuniste démentielle.

M. Ladislas Poniatowski. Vos bureaux d'études sont tellement rouges que vous ne pouvez plus les blanchir !

M. Georges Hage. Dès l'annonce de cette motion de censure par la droite, André Lajoinie a déclaré (« Ah ! » sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française) :

« Devant le mécontentement profond soulevé dans le pays par la loi d'amnistie, la droite cherche désespérément à se laver de son vote, qui colle à elle, comme pour le groupe

socialiste, à la façon d'une tunique de Nessus. » L'image est juste. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. François d'Aubert. Qui est Hercule ?

M. Georges Hage. Si on ouvre *Les Trachiniennes* de Sophocle - Sophocle qui fut un homme d'Etat plutôt centriste. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre*) - on ne peut qu'être saisi de l'horreur qui habite celui qui se revêt de la tunique trempée dans le sang du centaure. Écoutez ce texte qui vaut d'être médité par les censeurs et ceux que la censure vise : « Voilà la sueur qui monte à sa peau, et la tunique alors qui colle à ses flancs »...

M. François Loncle. C'est dégueulasse !

M. Georges Hage. ... « et qui s'ajuste à tous ses membres aussi étroitement que si elle était œuvre de statuaire. Un prurit spasmodique » (*Rires*)...

M. François Loncle. Arrête !

M. Georges Hage. ... « le saisit jusqu'aux os. On le croirait en proie au venin d'une odieuse et mortelle vipère et Héraclès s'écrie : "Ah ! malheur ! c'en est fait de moi ! Misérable, je suis perdu ! Il n'est plus de soleil pour moi, hélas ! Je comprends maintenant à quel point de malheur me voici arrivé" » - au point de malheur de déposer une motion de censure ! (*Rires et applaudissements sur les bancs des communistes et sur divers bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

C'est maintenant que le mal est fait que, se vêtant de probité candide, la droite, toute innocence en berne, choisit de censurer le Gouvernement. Mais quel effet aurait la censure sur l'amnistie ? Strictement et légalement aucun.

M. Emile Zuccarelli. Sinon, ils ne la voteraient pas !

M. Pierre Mazeaud. Mieux vaut tard que jamais !

M. Georges Hage. C'est bel et bien une duperie. L'amnistie a produit tous ses effets juridiques. En France, la loi pénale n'est pas rétroactive et personne ne peut être jugé deux fois pour le même fait.

M. Pierre Mazeaud. La loi pénale plus douce est rétroactive !

M. Georges Hage. Ce sont des principes justes sans lesquels il n'y aurait pas d'Etat de droit. Et c'est bien parce que ces principes généraux du droit sont intangibles qu'il fallait réfléchir avant et ne pas voter l'amnistie.

Abroger l'article d'amnistie aujourd'hui ne mettrait pas en route une machine à remonter le temps et ne ramènerait pas la procédure judiciaire dans la situation où elle était le 14 janvier. C'est ce qui frappe d'inanité et rend plus que suspect le propos de M. Valéry Giscard d'Estaing, qui a déclaré avec componction à R.M.C. : « Quand on regarde le ravage fait dans l'opinion par cette loi d'amnistie, le ravage fait également dans le monde de la justice, la solution raisonnable serait pour le Gouvernement d'annoncer le dépôt d'un nouveau projet annulant la loi d'amnistie. »

M. Michel Sapin. M. Giscard d'Estaing n'y connaît rien !

M. Georges Hage. Tous ceux qui ont bénéficié d'un non-lieu sont blanchis. Pour celui qui était traduit devant la Haute cour, il faudrait non seulement que l'Assemblée nationale et le Sénat saisissent à nouveau la Haute cour, mais que ce soit pour des faits autres que ceux liés à l'affaire Carrefour du développement.

Si certains, à droite, persistent à déclarer qu'ils ont été trompés, je ne porterai pas de jugement individuel sur eux. Je ne le fais pas en politique et ma laïcité me conduit naturellement à accepter la rédemption du pêcheur. (*Rires sur de nombreux bancs.*)

Mais trompés sur quoi ? Encore une fois, l'article 19 de la loi du 15 janvier 1990 sur le financement des partis est d'une clarté aveuglante. L'article 19 amnistie toute infraction commise avant le 15 juin 1989 en relation avec le financement direct ou indirect des campagnes électorales ou de partis et de groupements politiques.

M. Gérard Gouzeau. Lisez la suite !

M. Georges Hage. Ceux qui ont voté pour que M. Nucci comparaisse devant la Haute cour et qui n'ont pas voté ensuite contre l'amnistie ont, en toute connaissance de cause, infirmé leur premier vote et approuvé son amnistie.

M. Bernard Pons. Très bien !

M. Pierre Mazeaud. Tout à fait !

M. Georges Hage. La réalité, c'est que la droite apparaît compromise avec le parti socialiste. (*Rires sur divers bancs.*)

M. Arthur Dehaine. C'est l'amalgame traditionnel !

M. Georges Hage. La Haute cour de justice n'est toujours pas constituée. En décembre, la droite et les socialistes se sont mis d'accord pour évincer la représentation des communistes, c'est-à-dire des seuls qui avaient voté contre l'amnistie. A qui voudrait-on faire croire qu'il n'y a pas collusion ?

Mme Roselyne Bachelot. Comme c'est intéressant !

M. Georges Hage. La droite et le P.S. sont d'accord sur la base de cette fausse évidence : tous les partis politiques, contraints de se financer, utiliseraient les mêmes méthodes. Le voilà, l'amalgame !

M. Pierre Mazeaud. La Russie ne paye plus !

M. Georges Hage. Pour qu'elles ne soient plus illégales, il faut les légaliser et officialiser leur financement. Pour repartir d'un bon pied, on efface l'ardoise en se votant une amnistie. Du cousu main pour tous les délits antérieurs !

Dans l'affaire Luchaire, les ministres de la défense successifs, Jean-Pierre Chevènement après André Giraud, ont refusé de répondre aux incriminations judiciaires. Le 6 octobre 1989, mon ami Gilbert Millet a défendu un amendement pour que le « secret défense » ne puisse plus être opposé à un juge d'instruction. Il s'agissait, au-delà de l'affaire du vrai faux passeport, d'empêcher toute entrave à la justice. Mais le ministre de l'intérieur a refusé de répondre et tous les groupes ont voté contre. On pourrait trop aisément parodier les ballades des dames et des seigneurs du temps jadis.

Où est, non le preux Charlemagne, mais le responsable de l'affaire Carrefour du développement ? Amnistié !

Où sont, non la reine blanche comme un lys, mais le maire de la Seyne-sur-Mer et le maire de Nogent ? Amnistiés !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Non-lieu ! Pas amnistie !

M. Roland Nungesser. Non-lieu sur le fond ! Vous pratiquez l'amalgame ! Ça suffit !

M. Georges Hage. Que va-t-il rester de l'affaire de la SORMAE ? Faut-il déjà oublier le non-lieu à propos de l'affaire Luchaire ? La multiplication des affaires n'aura épargné ni la droite ni le P.S. depuis vingt ans.

M. Gérard Longuet. Et le P.C. ?

M. Georges Hage. Faut-il remonter à la construction des abattoirs de la Villette, à la Garantie foncière...

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Georges Hage. ... aux Ecuries du Roy ? Faut-il rappeler les avions renifleurs, les diamants de l'empereur de Centrafrique ? Où sont les affaires Chaumet ou Radio-Nostalgie ?

M. Gérard Longuet. Et vos fraudes électorales ! Les élections municipales invalidées !

M. Georges Hage. Ce sont aussi des affaires de sang : l'assassinat du prince de Broglie, de M. Fontanet, la mort suspecte de Robert Boulin, l'assassinat d'Eloi Machoro en Nouvelle-Calédonie, l'affaire Greenpeace.

M. Pierre Mazeaud. Et les élections annulées ?

M. Franck Borotra. Et les bureaux d'études communistes !

M. Georges Hage. Il n'y a aucune satisfaction à rappeler une liste comme celle-là car, après chaque affaire, c'est toujours et d'abord la démocratie qui est perdante.

M. Gérard Longuet. Pas vous, pas ça !

M. Georges Hage. Ce qu'on a oublié, au parti socialiste comme à droite, c'est qu'une dialectique de la quantité et de la qualité rend, à partir d'un certain seuil, les scandales intolérables.

Alors que l'austérité, la précarité, la casse des droits sociaux rythment leur vie quotidienne, les Français sont exaspérés d'assister à des détournements de fonds sans que les coupables soient punis et pour alimenter les professionnels de la politique.

M. Pierre Mazeaud. Vous perdez sans cesse des voix !

M. Georges Hage. L'opinion publique ne peut pas admettre les brevets d'impunité que l'on se donne des socialistes à la droite, et que l'on se distribue les uns aux autres.

M. Franck Borotra. Vous êtes sanctionnés électoralement !

M. Georges Hage. La loi n'est plus égale pour tous. Comment s'étonner de la fronde judiciaire qui se développe aujourd'hui ? Les juges ont la conviction que le pouvoir politique en fait les instruments d'une justice à deux vitesses : aussi sévère pour le délinquant primaire qu'indulgente pour celui qui détourne les fonds publics sur une grande échelle.

Je pense à Jean-Pierre Poggi, instituteur, qui aurait pu être mon élève, syndicaliste qui osa s'opposer à la fermeture d'une classe maternelle dans un quartier défavorisé de Nice, et qui est condamné à payer une amende de 11 millions de centimes. M. Pasqua peut plastronner !

Je pense aux « dix de Renault » privés d'emploi, aux dizaines de milliers de délégués syndicaux licenciés.

Riches et ministres sont amnistiés. Et l'on continue de pontifier sur les droits de l'homme... à l'Est.

On prête à M. Pasqua cette pensée que les meilleurs scandales politiques sont ceux qui ne sortent pas. (*Rires sur divers bancs.*)

M. Alain Bonnet. C'est bien vrai !

M. Georges Hage. Si l'on n'en perçoit que la partie émergée, quelle est l'énormité de la partie immergée de l'iceberg ?

Se neutraliserait-on, à droite et au P.S. ? Et si l'amnistie n'était qu'un armistice ?

Ce cynisme alimente le dégoût de la chose politicienne, favorise le repli des électeurs vers l'abstentionnisme et fait évidemment le lit de M. Le Pen.

Ce n'est pas vrai que, pour financer une activité politique, le choix soit entre la fraude et la mendicité.

M. Bernard Pons. Pour la fraude, vous êtes les champions !

M. Gérard Longuet. Les as du racket !

M. Georges Hage. La solution, c'est le militantisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. - Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Les communistes ne sont compromis dans aucun scandale politico-financier. (*Mêmes mouvements.*)

M. Pierre Mazeaud. Il n'en croit pas un mot !

M. Georges Hage. S'ils l'étaient, ça se saurait ! (*Mêmes mouvements.*)

M. Franck Borotra. Mais vous le savez !

M. Georges Hage. D'une vague de scandale à l'autre, seul le parti communiste est resté honnête ! (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Gérard Longuet. Vous mentez !

M. Georges Hage. Leur honnêteté n'est pas un don du ciel ! (*Exclamations sur les mêmes bancs.*) C'est parce que les communistes combattent sans compromission les puissances d'argent ! Ils n'ont jamais été à leur service et ils ne leur doivent rien ! (*Mêmes mouvements.*)

M. Jacques Godfrain. Et la banque de l'Europe du Nord ?

M. Georges Hage. Nous ne prétendons pas pour autant nous ériger en donneurs de leçons ! Ce sont simplement nos rapports avec l'argent qui nous distinguent des autres.

M. Pierre Mazeaud. Et toutes vos fraudes électorales ?

M. Georges Hage. Monsieur le Premier ministre, dans notre archaïsme intempérant, la recherche du profit et le modèle du gagneur n'exercent sur nous aucune fascination ! C'est le système politique et économique de la bourgeoisie qui engendre les scandales. Ils sont dans sa nature profonde. Il n'y a pas d'autre voie pour y remédier que de rompre les liens entre les pouvoirs publics et les puissances d'argent.

Certes, aucune grande organisation n'est jamais à l'abri de tel ou tel comportement individuel. (*Ah ! sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Arthur Dehaine. Il avoue !

M. Georges Hage. Ce sont des problèmes politiques ou humains que nous essayons de résoudre humainement. Dans une situation différente, celle de la mairie de Clichy-sous-Bois, les communistes ont mis leur conduite en accord avec les principes. Ce qui m'a le plus satisfait et rassuré comme militant communiste, c'est qu'il ne s'est pas agi d'un ordre venu d'en haut, mais de la volonté très nette des communistes de la ville, qui s'est exprimée. (*Rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Il y a une morale politique ! Un mandat électif ne saurait servir à détourner l'argent public ou la loi au profit de ses amis ou des amis de ses amis.

M. Pierre Mazeaud. Vous, vous volez les voix !

M. Robert-André Vivien. Vous ne manquez pas de souffle !

M. Georges Hage. Je vous pose solennellement cette question : est-ce abusif de penser qu'une Constitution comme celle que nous souffrons encore, que cette Constitution qui installe le pouvoir personnel et favorise l'émergence d'un parti dominant expose le pays à ses turpitudes ?

M. Franck Borotra. Plus personne ne vote communiste !

M. Georges Hage. La V^e République, c'est aussi le régime de l'abaissement du Parlement - son pouvoir de faire la loi est sans cesse réduit par l'extension du règlement - le processus supranational et le contrôle du Conseil constitutionnel. Raison de plus pour que la loi ne puisse pas encourir le reproche de favoriser l'inégalité et l'injustice.

Comme députés communistes, nous essayons de mettre en œuvre ces principes...

M. Charles Ehrmann. Alors, votez la censure !

M. Georges Hage. ... et je regrette sincèrement qu'on se laisse aveugler, à droite ou à gauche, par l'anticommunisme.

A ce sujet, je ne peux que regretter que notre proposition de loi sur la lutte contre le racisme n'ait pas été adoptée à l'unanimité. La loi de 1972 avait été présentée à l'époque par un gouvernement dont étaient membres les actuels présidents du R.P.R. et de l'U.D.F. Nous n'avions pas hésité à la voter en prenant en compte les progrès qu'elle constituait, sans fébrilité électoraliste.

Cette proposition de loi communiste ne bouleversera pas le texte de 1972, elle ne fait que le compléter. Aussi est-il souhaitable que l'accord de tous les groupes se réalise. C'est l'intérêt des libertés comme de la démocratie pluraliste ! Mais voici que M. Chirac, que l'anticommunisme égare, veut censurer la proposition de loi que nous avons présentée pour lutter contre le racisme.

Vous tirez contre toute démocratie qui bouge, monsieur Chirac !

M. Pierre Mazeaud. Vous auriez pu trouver autre chose !

M. Georges Hage. Le groupe communiste vient de déposer une proposition de loi constitutionnelle pour qu'à l'avenir les infractions commises en relation avec le financement direct ou indirect des campagnes électorales ou des partis ne puissent faire l'objet d'une amnistie.

M. Philippe Vasseur. Vous votez la censure, et nous votons votre proposition de loi ! Donnant donnant ! Chiche !

M. Georges Hage. Monsieur Joxe, je vous ai entendu dans une émission récente dire : « Plus jamais ça ! » Le parti communiste français considère lui aussi qu'il faut empêcher à jamais que de telles pratiques ne se reproduisent.

M. Bernard Pons. Votez la censure !

M. Georges Hage. Le seul moyen d'y parvenir est...

M. Bernard Pons. De voter la censure !

M. Georges Hage. ...de modifier la Constitution. Aux termes de son article 34, la loi fixe les règles concernant l'amnistie. Nous proposons donc d'introduire dans la Constitution une disposition nouvelle pour interdire à l'avenir que puissent être amnistiées des infractions qui ont précisément été amnistiées par l'article 19 de la loi du 15 janvier 1990 sur le financement des partis.

M. Pierre Mazeaud. Ça ne veut rien dire !

M. Georges Hage. Par cette interdiction, il s'agit de renforcer les principes de l'égalité de tous devant la loi et de l'indépendance de la justice.

Pour pouvoir amnistier des affaires de pots-de-vin, de fausses factures et de financement occulte des partis, il faudrait donc au préalable changer la Constitution. C'est une garantie réelle puisque cette disposition elle-même ne pourrait être remise en cause que par référendum ou par le Parlement réuni en congrès, à la majorité des trois cinquièmes.

Je crois avoir été suffisamment explicite, monsieur le Premier ministre (« Oui ! oui ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

M. Pierre Mazeaud. Moi, je n'ai pas compris !

M. Georges Hage. Je m'adresse à vous, ainsi qu'à tous les groupes de l'Assemblée : allez-vous prendre en compte cette proposition de loi constitutionnelle qui est la seule à répondre au « plus jamais ça ! », à un « plus jamais ça ! » qui s'exprime aujourd'hui majoritairement dans le pays ?

Nous attendons votre réponse. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. Pierre Mazeaud. Et la vôtre ?

M. le président. La parole est à M. Pierre Méhaignerie, dernier orateur inscrit.

M. Pierre Méhaignerie. Monsieur le Premier ministre, nous allons enfin vous entendre ! Il aura fallu une motion de censure pour y parvenir. Et pourtant, les questions n'ont pas manqué, venant de l'opinion publique ou des parlementaires.

Monsieur Mauroy, vous avez rappelé un certain nombre de faits (« De vérités ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste), mais vous savez bien que l'opinion n'a jusqu'ici jamais été clairement informée par ceux dont c'est le devoir. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.) Le Premier ministre et, dans les grandes affaires, le Président de la République - peut-être l'un et l'autre - n'ont-ils pas voulu se faire éclabousser à cette occasion.

Mais il y a des situations, monsieur le Premier ministre, où l'exercice du pouvoir impose que l'on prenne des risques personnels. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.)

Aussi l'opinion est-elle profondément troublée. Et, quand les juges eux-mêmes laissent planer le doute sur les lois qu'ils appliquent, alors le trouble devient dévastateur et le peuple, après avoir mis en question l'institution parlementaire, met en question la justice elle-même, c'est-à-dire l'institution garante des droits du citoyen. C'est pour arrêter cette évolution désastreuse que nous avons déposé cette motion de censure.

Monsieur le Premier ministre, vous auriez pu encore, mercredi dernier, en répondant à la question de notre collègue Pierre-André Wiltzer, clarifier le débat en faisant connaître votre interprétation de l'actualité politique et judiciaire, et rendre alors cette motion de censure inutile. Au lieu de cela, nous avons eu droit à une explication confuse de M. Arpaillange, qui n'a fait qu'accroître le désarroi moral des Français et de leurs représentants. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.)

M. Pierre Arpaillange, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le président, je veux répondre à M. Méhaignerie.

M. Pierre Méhaignerie. Il a fallu attendre vendredi, monsieur le Premier ministre, pour avoir d'un député de l'Union du centre et d'un journaliste de la télévision une première

explication du jugement sur l'affaire des fausses factures du sud-est, jugement fondé sur les textes de 1988 et non pas sur ceux de 1990.

M. Jean-Pierre Bouquet. Vous le saviez !

M. Pierre Méhaignerie. Il y a quinze jours, un député, M. Jean-Jacques Hyest, a évoqué, au nom du groupe de l'Union du centre, la possibilité d'une motion de censure si le Président de la République et son Gouvernement ne s'engageaient pas sur les quatre exigences suivantes : une véritable indépendance de la justice, notamment avec la réforme du Conseil supérieur de la magistrature ; la limitation de l'immunité parlementaire ; la suppression de la Haute cour pour les ministres, privilège injustifié ; des explications véritables et vérifiables sur les détournements de fonds publics dans l'affaire du Carrefour du développement.

J'avais demandé à mes collègues de l'opposition, dans l'intérêt du pays, que cette motion de censure soit liée à la non-publication par le Gouvernement du rapport de la Cour des comptes sur le détournement des fonds dans l'affaire Nucci, car c'était là un test de la volonté de transparence...

Mme Louise Moreau. Absolument !

M. Pierre Méhaignerie. ...que vous aviez affirmé être vôtre, monsieur le ministre de l'intérieur, lors du débat de décembre 1989, et répondre également à l'attente des Français. (Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Nous voterons cette motion de censure parce que votre gouvernement ne s'est pas expliqué et parce que vous avez, vous et le Président de la République, volontairement ou involontairement, laissé pourrir une situation confuse où tout le monde se sent floué.

Nous voterons cette motion de censure parce que votre Gouvernement n'a dit la vérité sur aucune des affaires qui assombrissent la vie politique et celle du pouvoir socialiste (Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.) : les affaires Nucci, Pechiney et autres.

Un député du groupe socialiste. Quelles « autres » ?

M. Pierre Méhaignerie. Nous voterons la motion de censure parce que le Gouvernement ne prend aucune des initiatives qui pourraient rendre son indépendance à la justice.

Enfin, nous voterons la motion de censure parce que le pouvoir socialiste poursuit de plus belle une pratique exclusive de nominations des hauts fonctionnaires en fonction de critères politiques. (Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Nous sommes bien placés pour rappeler que l'« impartialité de l'Etat » était un de vos arguments de la campagne électorale. Aujourd'hui, cette formule est bien enterrée ! (« C'est vrai ! » sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.)

M. Jacques Godfrain. On l'a vu !

M. Pierre Méhaignerie. Ceux qui, dans différents groupes, se sont abstenus lors du vote de décembre 1988 l'ont fait certains que la loi sur le financement des campagnes électorales était une bonne loi : elle permettait en effet la transparence des financements et limitait les dépenses, ce pour quoi notre groupe a toujours agi depuis plusieurs années.

Nous avions, au cours du débat, posé des verrous qui manquaient dans la loi de 1988 votée par tous, et qui empêchaient les amnisties du type de celle de l'affaire du Carrefour du développement ou les actes d'ingérence et de corruption, ou encore l'enrichissement personnel.

Quant au Gouvernement, monsieur le Premier ministre, bien content, semble-t-il, de pratiquer l'amalgame et de mettre tous les élus dans le même sac, faut-il vous rappeler qu'il prévoyait dans l'article 18 de son projet initial l'amnistie totale sans aucun verrou, sans aucune limite, alors que le

nouvel article voté par le Parlement n'a rien de choquant par rapport à la loi de 1988 ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

Enfin, faut-il rappeler que les difficultés de la justice viennent, pour une part, de la protection dont semble bénéficier M. Nucci ?

Monsieur le Premier ministre, vous êtes la majorité, et nous sommes l'opposition, une opposition qui exerce sa fonction de contrôle, une fonction positive. Aujourd'hui, la crise est devenue trop profonde au sein de notre pays pour vous permettre, pour nous permettre de simples discours.

Les uns et les autres, nous devons agir.

J'ai trois propositions à formuler.

Tout d'abord, l'article 19 de la loi de 1990 portant amnistie a manifestement fait l'objet d'interprétations contraires, dans certains cas, à la volonté du législateur. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je reprendrai ce que Jacques Chirac a dit lui-même, c'est-à-dire la nécessité du vote, dès cette session, d'une loi interprétative qui permette de préciser les notions de corruption, d'enrichissement personnel et d'ingérence. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Nous nous faisons cette proposition pour mettre fin à des controverses dont la poursuite serait dangereuse pour nos institutions.

Deuxième proposition : le Gouvernement doit aussi donner à l'Assemblée, à l'opinion publique, des éclaircissements sur le délit en matière de gestion de fonds publics qu'est l'affaire du Carrefour du développement. Le non-lieu pour M. Nucci ne met pas fin à ce scandale.

Nous savons quels délais peuvent accompagner ce genre de décision de la Cour des comptes dans une affaire si importante. Mais trois ans et demi plus tard, nous voudrions savoir où l'on en est. Je ne pense pas que l'amnistie de 1990 s'applique à des manipulations d'argent public et de fonds budgétaires de l'Etat. Si tel est le cas, qu'on nous le dise !

Cette procédure à la Cour des comptes devrait aboutir, si vous le voulez, monsieur le Premier ministre, à des conclusions, et notamment au remboursement des sommes détournées par les responsables si la Cour en décide ainsi. C'est ce que nous attendons. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Monsieur Mauroy, vous avez défendu M. Nucci avec beaucoup de passion. Si vous croyez en un jugement serein, je suis sûr qu'au nom du parti socialiste vous ferez tout pour la publication du rapport de la Cour des comptes et le remboursement des moyens financiers prélevés sur les contribuables français. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

J'ai d'ailleurs noté, que les applaudissements du groupe socialiste étaient beaucoup plus dispersés à ce passage de votre discours qu'à d'autres ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'en arrive à ma troisième proposition.

Nous avons demandé, il y a trois semaines, deux types de mesures à la suite du conseil politique du centre des démocrates sociaux du 21 avril.

Le premier tend à mettre fin aux privilèges exorbitants des ministres et des parlementaires. Nous voulons que l'immunité soit limitée dans sa portée à la seule garantie d'indépendance des députés et des sénateurs. Nous exigeons que les ministres soient, dans leurs actes de gestion, passibles de la cour de discipline budgétaire et, surtout, que la Haute cour de justice soit supprimée pour qu'il soient soumis au droit commun de la procédure judiciaire.

Le second type de mesures vise à garantir l'indépendance de la justice.

Il faut y parvenir et nous pouvons y parvenir. Il faut pour cela réformer le Conseil supérieur de la magistrature. Il faut que ses membres soient nommés comme ceux du Conseil constitutionnel et nous aurons alors fait un pas significatif vers le renforcement de l'Etat de droit. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.*) Il faut également donner aux juges une réelle indépendance en séparant le grade de la fonction et en leur redonnant les moyens de leur mission.

Le Gouvernement ne peut plus se contenter de bonnes paroles. C'est au budget de la justice, à la manière dont seront engagées quelques réformes clés, comme celles du Conseil supérieur de la magistrature et de la dissociation du grade et de la fonction, que nous jugerons la volonté gouvernementale de mettre fin au déclin de la justice.

En conclusion, je dirai que la France, monsieur le Premier ministre, n'est plus un Etat de droit divin. Vous ne pouvez vous comporter en surintendant d'un pouvoir régalien.) (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

Agissez, monsieur le Premier ministre, en exécutif responsable d'un grand pays démocratique, à l'écoute des aspirations légitimes de ses citoyens.

Il y va de notre honneur, de votre honneur et de l'honneur de la France.

Si l'issue du scrutin de ce soir vous maintenait dans vos fonctions, alors sortez, je vous en conjure, de cette passivité, de cet immobilisme coupables, qui chaque jour séparent un peu plus les Français de leurs institutions. (*Mmes et MM. les députés du groupe de l'Union du centre et plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française se lèvent et applaudissent longuement. - Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

Plusieurs députés du groupe de l'Union du centre. Courage !

M. Michel Rocard, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, nous sommes en mai 1990. Ce que l'histoire retiendra des douze mois qui viennent de s'écouler, c'est le puissant mouvement vers la démocratie qui anime la quasi-totalité de l'Est et une bonne partie du Sud.

Et c'est au cœur de ce moment exaltant qu'un pays comme le nôtre, le pays de la Déclaration des droits de l'homme, délivrerait le message selon lequel on ne saurait décidément pas financer la démocratie dans des conditions honorables et transparentes.

La démocratie aurait ainsi honte d'elle-même et son fonctionnement ne saurait se perpétuer hors de procédés inavouables.

Certes, il y a un passé, et ce passé est lourd. Depuis que la France pratique le suffrage universel, ni ses contribuables ni leurs élus n'avaient admis que le fonctionnement de la démocratie eût un coût. Il faut de l'argent pour diffuser ses idées, organiser des réunions, imprimer des documents, rendre visite aux électeurs.

Pourtant, nous avons longtemps vécu sur une ignorance officielle de contingences matérielles qui, mal régulées, peuvent mettre en cause le système lui-même, dans le respect que lui portent les citoyens. Et de ce respect que portent les citoyens à leur démocratie, tous les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont bien sûr parlé.

Depuis bientôt trente ans, de scrutin en scrutin, nous avons vu des gens qui n'ont, officiellement pas de recettes assumer allègrement des dépenses...

M. Jacques Toubon. Mitterrand !

M. le Premier ministre. ... qui se sont accrues de manière ostensible et souvent monstrueuse.

J'observe d'ailleurs au passage, me fiant à mes propres souvenirs oculaires de campagnes sur les murs de nos villes, que je n'ai jamais eu le sentiment d'appartenir au camp le mieux irrigué par cette manne mystérieuse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jacques Godfrain. Et la « force tranquille » ? Et la « génération Mitterrand » ? Pas à nous !

M. le Premier ministre. Et Pierre Mauroy disait tout à l'heure sur ce point, avec talent et conviction, des vérités fort bonnes à entendre.

M. Jacques Toubon. Cela veut dire que Fabius en a plus !

M. le Premier ministre. Certes, me dira-t-on, il y a les cotisations des militants.

M. Michel Meylan. Celles de Nucci !

M. le Premier ministre. Elles sont, je le sais, d'un poids important, mais on aura quelques difficultés à nous convaincre que ces militants sont assez riches, ici, ou assez nombreux, là, pour que leur générosité soit à la hauteur des dépenses constatées. (*Exclamations sur divers bancs.*)

M. Charles Miossec. Pourquoi cette distinction ? Qu'est-ce que cela signifie ?

M. le Premier ministre. Il reste que vous tous qui siégez ici, mesdames, messieurs les députés, le faites parce que vous avez gagné une élection. Moi aussi d'ailleurs.

M. Jacques Godfrain. Mais pas en assez grand nombre !

M. le Premier ministre. Et vous savez mieux que quiconque que votre succès personnel vous a coûté du temps et de l'argent sans pour cela que cet argent vous ait coûté votre âme !

Je crois, j'ai toujours cru, et je croirai toujours à la morale en politique : mais je ne croirai jamais à une morale qui pourrait être fondée sur une hypocrisie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

C'est au nom de cette sage évidence que mon prédécesseur avait reçu du chef de l'Etat la ferme suggestion de proposer un cadre législatif pour assurer enfin un financement des partis et des campagnes dans des conditions indiscutables, devant les citoyens comme devant la loi.

Ce fut la loi du 11 mars 1988, qui marqua certes un premier pas, mais accompli avec tant de réticence, de lacunes et de timidité que ceux-là même qui l'ont votée se faisaient peu d'illusions sur son efficacité.

Et, de fait, nous n'en serions certainement pas où nous en sommes si nos censeurs du jour avaient mieux fait leur travail lorsqu'ils étaient au gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Jean-Louis Gossduff. Il n'y avait pas d'affaire Nucci ?

M. Alain Bonnet. Vous avez donc tout oublié ?

M. le Premier ministre. Il a fallu recommencer ce travail, et ce fut l'objet de la loi du 15 janvier 1990...

M. Jacques Toubon. Mais vous ne l'avez faite que pour y mettre l'amnistie ! La voilà la vérité !

Pas d'hypocrisie à votre tour ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le Premier ministre. Je crois devoir, ce ne sera pas mon habitude, rectifier l'information dont dispose M. Toubon, qui chercherait en vain dans les dossiers et les travaux préparatoires du ministère de l'intérieur la moindre trace de cette amnistie !

M. Charles Miossec. Evidemment !

M. le Premier ministre. Le dossier a été traité tout entier en dehors de cette amnistie.

Mais je conçois que vos archives soient incomplètes, et que vous en ayez un souvenir « stratégique ». (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Toubon. Dès juin 1989, vous avez essayé l'amnistie !

M. Pierre Mazeaud. Et dans un texte qui concernait la Guadeloupe ! Vous avez oublié ?

M. le Premier ministre. Bref, ce fut la loi du 15 janvier 1990 qui, par sa précision, par son réalisme, mais également par sa rigueur nous met au premier rang des nations développées en termes d'efforts de transparence et de moralisation.

Certaines dépenses sont purement et simplement prohibées, d'autres limitées, toutes plafonnées - et je parle là de dépenses prises en compte, au besoin après évaluation d'office, à leur prix réel et non à celui d'éventuelles factures de complaisance - ...

M. Franck Borotra. Et au prix d'achat !

M. le Premier ministre. ...et tout manquement est sanctionné par des peines non seulement adaptées, mais également automatiques pour certaines d'entre elles.

Quelle que soit la manière dont la démocratie française sortira des remugles qui entourent ce débat - et permettez-moi de rappeler que le Larousse qualifie le remugle comme l'odeur qu'exhale ce qui a été trop longtemps renfermé (*Sourires*) - chacun ici et ailleurs doit savoir qu'à l'avenir la salubrité politique de notre pays, en même temps que l'honneur de ses élus, dépendront du respect scrupuleux de cette loi, à laquelle le parti socialiste a été, comme l'a rappelé avec force Pierre Mauroy, le premier à se conformer dans les mesures d'application (*Rires et exclamations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*)...

M. Michel Péricard. Ah oui, un bureau d'études, un !

M. le Premier ministre. ...de cette loi et de toutes les autres que nous avons préparées qui vont dans le même sens, même en ayant un autre objet, comme les projets qui vont venir devant vous sur la cour de discipline budgétaire ou sur la transparence dans la passation des marchés publics.

Alors, dans ce contexte, fallait-il amnistier ?

Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. Non !

M. le Premier ministre. Incidemment, je tiens à préciser ici - car il y a eu quelques erreurs d'interprétation - que jamais une amnistie n'a correspondu à la recherche de la moralité (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*) mais à la recherche de l'apaisement et de l'oubli. (*Mêmes mouvements.*)

M. Michel Péricard. Bravo, c'est réussi !

M. Jacques Toubon. Au demeurant, c'est ce que nous avons dit.

M. le Premier ministre. Fallait-il donc amnistier ? Non, assurément non, lorsque les infractions commises l'avaient été à des fins personnelles ou par des parlementaires.

Oui, lorsqu'elles étaient la conséquence funeste et difficilement évitable d'un système notoirement inadapté et, de ce fait, pervers.

Et je tiens beaucoup à cette distinction qui n'a pas toujours été faite. Par exemple, je ne mets pas sur le même plan l'amnistie, votée en 1986, d'infractions fiscales et douanières commises dans le seul but d'enrichir leurs auteurs (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) et l'amnistie, votée en 1990, limitée à des faits commis pour compte d'autrui et pour cause d'activités politiques licites. (*Mêmes mouvements.*)

M. Franck Borotra. Nucci, pour le compte du parti socialiste !

M. Bernard Pons. Eh bien voilà ! Il fallait le dire.

M. le Premier ministre. C'est ici qu'il me faut relever certaines déclarations de M. Chirac à l'instant - j'aurais préféré ne pas avoir à le faire.

M. Bernard Pons. Mais on comprend cela ! ...

M. le Premier ministre. Monsieur Chirac, chacun sur ces bancs sait que, pour des raisons « étudiantes », nous nous connaissons depuis trente-cinq ans : il m'aura fallu attendre aujourd'hui pour comprendre que si la lecture des aléas de votre trajectoire politique est parfois difficile ...

M. Jacques Godfrain. Et la vôtre donc ! N'est-ce pas micux ? De l'autogestion au socialisme !

M. le Premier ministre. ...la difficulté est en vous-même. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Talleyrand n'est pas assurément un commentateur de haute dignité ou de haute moralité mais on prête souvent à ses aphorismes un certain crédit. Pour avoir simplement dit : « Tout ce qui est excessif est insignifiant », ...

M. Jean-Louis Gossduff. Ce que vous avez été !

M. le Premier ministre. ...il m'économise l'essentiel de la réponse que j'aurais dû vous faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Toubon. C'est un peu court comme réponse, monsieur le Premier ministre !

M. le Premier ministre. Car le déluge d'enflures verbales que nous avons entendu était fantastique. Néanmoins, sur trois points, il me faut répliquer au propos.

Monsieur le député, la France, et pas seulement cet hémicycle, aura entendu tout à l'heure vos leçons de morale politique ; vous les donnez dans la semaine qui suit le prononcé d'un jugement de tribunal arbitral international devant lequel la France est accusée d'avoir à trois reprises manqué à sa parole, par votre fait, sur la base d'un accord international que vous aviez vous-même négocié ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Vives protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

De nombreux députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est la meilleure !

M. le Premier ministre. Il est un temps... (*Vives exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Richard Cazenave. Regardez qui est en haut ! C'est honteux !

M. le Premier ministre. La vie politique est difficile...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Regardez qui est en haut !

M. Frank Borotra. L'amiral du *Rainbow Warrior* !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie. Monsieur le Premier ministre, veuillez poursuivre.

M. Gabriel Kasperowicz. C'est intolérable !

M. Arthur Dehaine. Scandaleux !

M. le Premier ministre. Monsieur Chirac, vous avez parlé de la « honteuse amnistie des assassins en Nouvelle-Calédonie ».

Sur ce point, en essayant d'éviter, autant que faire se peut, d'user de mots qui blessaient...

M. Richard Cazenave. Déjà fait !

M. le Premier ministre. ...je voudrais rappeler simplement des faits. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Franck Borotra. Il y a eu un référendum.

M. Henri Emmanuelli. Fachos !

M. le Premier ministre. Il me semble probable que vous savez que cette amnistie correspondait au respect d'un engagement d'honneur, contracté par les trois parties signataires, le gouvernement de la République française, le R.P.C.R. de Nouvelle-Calédonie et le F.L.N.K.S. au moment où se sont négociés les accords de la paix et il fallait tenir parole. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Toubon. Pourquoi n'était-ce pas dans la loi référendaire ?

M. Pierre Mazeaud. Vous avez caché cette amnistie au peuple au moment du référendum, monsieur le Premier ministre !

M. Richard Cazenave. Pourquoi ne parlez-vous pas du référendum, en effet ?

M. le Premier ministre. Probablement savez-vous aussi, monsieur Chirac, que ceux qui à coup sûr s'étaient révélés être des meurtriers étaient aussi, eux, morts au combat.

M. Charles Miossec. Comment osez-vous !...

M. Jacques Chirac. Vous vous déshonorez, monsieur Rocard !

M. le Premier ministre. Je rappelle des faits.

Le troisième fait, le plus grave, j'aurais préféré que vous ne m'obligiez pas à le rappeler. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Toubon. Et le référendum ?

M. le Premier ministre. Monsieur Chirac, les poursuites qui ont été interrompues par cette amnistie (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs*)...

M. Jacques Toubon. Vous avez trompé des millions d'électeurs qui ont voté Mitterrand !

Plusieurs députés du groupe socialiste. M. Rocard a fait mouche ?

M. le Premier ministre. ...étaient des procédures engagées des deux côtés.

M. Franck Borotra. C'est déshonorant ! Vous êtes bien en fin de règne !

M. le Premier ministre. Il y avait aussi des morts inexplicables et j'ai, moi, trop le souci de poursuivre vers l'apaisement...

M. Jacques Toubon. Vous avez fait voter une loi par le peuple !

M. Pierre Mazeaud. Et vous n'avez pas respecté la décision du peuple, monsieur Rocard.

M. le Premier ministre. ... pour ne pas considérer comme très grave le fait que vous ayez osé cette indigne formule. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Certes, nous aurions pu ne rien faire sur le sujet qui nous occupe...

M. Jacques Toubon. Mais vous êtes sur la fin !

M. le Premier ministre. ... et laisser quelques-uns, notamment chez les chefs d'entreprise...

M. Jacques Toubon. C'est la dernière séance ?

M. le Premier ministre. ... assumer seuls l'incurie de tous. Nous aurions pu...

J'ai d'ailleurs bien senti cette tentation chez certains, dont la propension à refuser l'amnistie m'a paru moins guidée par la rigueur morale que par la confiance qu'ils avaient dans le professionnalisme et l'étanchéité de leurs circuits financiers et des officines qui les alimentent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Mon choix n'a pas été celui-là car ma morale n'est pas celle-là. (*Mêmes mouvements.*)

Et nous avons été en cela rejoints par une majorité de votre assemblée et le Gouvernement, tout le Gouvernement, et pas tel ou tel de ses ministres, tout le Gouvernement, en assume pleinement la responsabilité.

M. Jacques Toubon. Exactement.

M. Michel Péricard. Même Nucci !

M. Jean-Louis Gossdurf. Nucci était aussi au Gouvernement !

M. le Premier ministre. Où avez-vous vu, monsieur Méhaignerie, que je ne l'assumerais point ? Quelles étranges lunettes vous faut-il chauffer pour lire le contraire ?

Mais, nous dit-on aujourd'hui : « Nous avons été abusés ; l'amnistie appliquée n'a pas les effets qui lui étaient assignés. » Ceux qui l'ont affirmé l'ont fait souvent sans lire les décisions qu'ils commentaient ainsi...

Sachez en premier lieu, mesdames, messieurs les députés, qu'il n'y a pas d'un côté les politiques qui seraient amnistiés et de l'autre les professionnels qui seraient poursuivis.

Il y a, d'un côté, des politiques et la très grande majorité des professionnels qui ont bénéficié d'un non-lieu ou d'une amnistie et, de l'autre côté, quelques rares professionnels et quelques politiques qui restent poursuivis car leurs juges considèrent qu'ils n'entrent pas juridiquement dans le champ de l'amnistie.

A été amnistié tout ce qui était qualifié abus de biens sociaux ou faux en écritures. Restent seuls poursuivis les faits pouvant relever du trafic d'influence, assimilés ici à la corruption, et exclus de l'amnistie.

M. Jacques Toubon. Vous avez amnistié des crimes. La voilà, la réalité ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le Premier ministre. Sachez en second lieu que dans la décision qui est à l'origine directe de cette motion de censure, celle qui concerne la S.O.R.M.A.E., ce n'est pas l'article d'amnistie de 1990 qui a été appliqué à des politiques mais celui, plus large, de 1988, celui que tous les groupes ici présents, sauf le groupe communiste, c'est vrai, ont approuvé en son temps...

M. Jacques Toubon. Mais pas du tout !

M. le Premier ministre. ... celui que le porte-parole du R.P.R. en séance a explicitement soutenu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Toubon. Il n'a bénéficié qu'à M. Pezet ! Pas aux autres élus ! Pour les autres élus il y a eu un non-lieu. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le Premier ministre. Je vous renvoie au *Journal officiel*, deuxième séance du 5 juillet 1988, page 491, cinquième colonne.

M. Pierre Mozeaud. Il s'agit d'un non-lieu ! Cela n'a rien à voir !

M. Jacques Toubon. Vous vous déshonorez, monsieur le Premier ministre ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie. Veuillez poursuivre, monsieur le Premier ministre.

M. Jacques Toubon. Il ne peut pas dire le contraire de ce qui est écrit dans la décision !

M. le Premier ministre. Comme vous le voyez, mesdames, messieurs, on ne peut pas affirmer ici que la loi de 1990 a été appliquée dans un esprit différent de celui voulu par vous, puisqu'elle n'a pas été appliquée, comme ont pu le constater les lecteurs de la décision, malheureusement beaucoup plus rares que ses commentateurs. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

M. Jacques Toubon. Vous, manifestement, vous ne l'avez pas lue !

M. le Premier ministre. Avant de s'indigner des causes il vaut toujours mieux commencer par s'assurer des faits, pour paraphraser le positivisme d'Auguste Comte. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Reste le cas unique et singulier de M. Nucci. On a avancé à son propos les chiffres les plus mirobolants. L'instruction les a ramenés à leur réalité, qui n'est pas celle qu'on avait dite.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Ah oui, combien ?

M. Pierre Mozeaud. Scandaleux !

M. le Premier ministre. Puis elle a prononcé le non-lieu sur une majorité des incriminations et, enfin, constaté l'amnistie pour d'autres ce qui, pour ces magistrats qu'on ne peut dire complaisants - voyez leurs commentaires à la suite - atteste qu'ils n'ont décelé nulle trace d'enrichissement personnel, même déjà dépensé.

J'ajoute enfin que M. Nucci reste sous la juridiction de la Cour des comptes devant laquelle la procédure a repris normalement.

Et je précise de nouveau à l'intention de M. Méhaignerie - je l'ai déjà dit ici même voilà deux semaines - que cette procédure normale, non terminée encore, ne rend pas possible pour l'immédiat la publication qu'il demande. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.*)

Vous ne pouvez pas l'ignorer, monsieur Méhaignerie, la procédure arrivera à son terme dans peu de semaines, je pense.

M. Pierre Mozeaud. Dans deux semaines !

M. le Premier ministre. Telle est la réalité, et si je comprends qu'elle ait pu choquer une opinion imparfaitement informée, j'aurais préféré, du côté des politiques à la vertu outragée, que certains soient moins bruyamment outragés et plus sincèrement vertueux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Évoquant ce sujet, l'occasion m'est donnée de répondre une fois encore à M. Méhaignerie.

Je vois passer en conseil des ministres un nombre considérable de nominations et je vous ai entendu, ici, à la tribune, les mettre en cause en bloc et massivement. Je vous ai déjà demandé une lettre sur les nominations que vous incriminez, mais rien ne vient. Or on n'incrimine pas en bloc et anonymement ! Là, monsieur le député, nous sommes un peu hors des limites de la correction. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

Mais, même en me plaçant sur le terrain des censeurs, je leur demande s'il n'y a pas une contradiction curieuse à demander une indépendance accrue de la magistrature et, simultanément, à censurer le Gouvernement pour n'avoir pu imposer à cette même magistrature d'appliquer l'amnistie dans l'esprit souhaité. Enfin ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

La magistrature a statué, ici comme ailleurs, en toute indépendance, et, de plus, compte tenu de la portée et de l'effet de ses décisions, soupçonner le Gouvernement d'avoir exercé des pressions pour les obtenir serait l'accuser tout à la fois de turpitude et de rare stupidité.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Eh oui !

M. le Premier ministre. Non, décidément, mesdames, messieurs, et quitte à encourir votre censure et les reproches de l'opinion, je ne me résoudrai pas à hurler avec les loups parce que c'est dans l'air du temps et je continuerai à expliquer, au risque de n'être pas tout de suite entendu.

C'est cela, monsieur Millon, le « parler vrai », puisque vous me le demandiez.

M. Charles Moissac. Présomptueux !

M. le Premier ministre. Je continuerai à expliquer que la démocratie a un coût, et qu'il faut la financer.

M. Pierre Bourguignon. Très bien !

M. le Premier ministre. A expliquer que l'écrasante majorité des élus de ce pays est composée de femmes et d'hommes dévoués et honnêtes.

A expliquer que ceux qui ont dû, élus ou professionnels, méconnaître des règles inadaptées n'avaient pas à payer seuls le prix de l'hypocrisie de tous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

A expliquer que la loi doit appliquer ses rigueurs pour l'avenir à tous ceux qui l'auront méconnue, mais les réserver pour le passé seulement à ceux qui se seraient rendus coupables d'enrichissement personnel.

M. Jean-Louis Goasdouff. Expliquez cela à vos électeurs !

M. le Premier ministre. A expliquer enfin que ni en droit ni en fait il n'y a eu de votre part quoi que ce soit qui ressemble à une auto-amnistie ou à un auto-blanchiment, puisque vous vous êtes vous-mêmes, mesdames, messieurs les parlementaires, exclus de l'amnistie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Et c'est vers un avenir enfin débarrassé de tous ces miasmes nauséabonds que je veux tourner les yeux. Vous aussi, j'en suis sûr, tant il est certain qu'on ne saurait durablement rester dans la situation actuelle qui est très malsaine.

M. Franck Borotra. Le parler vrai est en train de régresser...

M. le Premier ministre. Diverses propositions ont été faites (« Démission », sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République) et je ne vois aucun inconvénient, bien au contraire, à en accélérer l'examen.

Supprimer la Haute Cour de justice et limiter les privilèges ou les immunités parlementaires, pourquoi pas, sous réserve de précautions à définir ensemble pour éviter des procès dilatoires ? Beau sujet de réflexion pour les deux assemblées !

Ne plus pouvoir amnistier aussi facilement ? Certains, je pense à M. Chirac, proposent une majorité qualifiée, quelles que soient les infractions.

M. Jean-Louis Debré. Exactement.

M. le Premier ministre. D'autres, en particulier M. Hage - incidemment, nous connaissons son sens de la dialectique et la dimension de la culture, mais il a su cet après-midi mêler l'un et l'autre pour le plus grand régal de la plupart d'entre nous, même quand cela faisait mal (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie*)...

M. Jacques Toubon. Le « parler vrai », il en prend un coup !

M. le Premier ministre. Pour être en désaccord sur le fond, on peut néanmoins saluer un style ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Cela fait partie de nos courtoisies parlementaires !

M. Jacques Toubon. Vous êtes obligé de payer avant, si j'ai bien compris !

M. le Premier ministre. Rien ! Justement !

M. Jacques Toubon. C'est la moitié du billet !

M. Jean-Louis Debré. La caution !

M. Jacques Toubon. Les arrhes !

M. le Premier ministre. D'autres, disais-je, préféreraient faire une distinction selon les manquements et rendre non amnistiables ceux portant sur les liens entre argent et politique. Cette seconde solution pourrait être plus opératoire, mais, de toute façon, l'objectif visé étant le même, si l'on en croit les auteurs, les points de vue doivent se rapprocher sur le meilleur moyen de l'atteindre. Le Gouvernement ne verra pas d'objection à ce que ce travail soit engagé.

Enfin, accroître au profit des magistrats et des personnels de la justice les moyens de toute nature leur permettant d'accomplir dans la sérénité la haute mission qui est la leur est un souci que nous partageons.

Je rappelle d'ailleurs que c'est sensiblement avant les affaires récentes que je m'étais penché sur le sujet à l'invitation du garde des sceaux,...

M. Jacques Toubon. Comment, « avant » ?

M. le Premier ministre. ...et, c'est à froid que j'avais annoncé mon intention de faire de 1991 une année pour la justice. (*Interruptions sur les bancs du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Louis Debré. Cela fait dix ans que vous êtes au pouvoir et vous n'avez rien fait !

M. le Premier ministre. Ce qui s'est produit depuis n'a fait que me conforter dans cette idée.

Sur tous ces sujets, ma proposition d'un débat sur les institutions à l'automne, avant même le débat budgétaire, tient toujours. Mais je tire de celui d'aujourd'hui la conviction qu'il faut préparer des propositions concrètes auxquelles vos groupes et commissions sont décidés à s'atteler. Alors, mesdames et messieurs les députés, cette affaire affligeante aura eu au moins un aspect bénéfique : au nom des dispositions législatives nouvelles qui régiront l'avenir des financements politiques, je peux, à propos de ce genre d'amnistie, m'écrier, comme l'a d'ailleurs fait le ministre de l'intérieur : Plus jamais ça !

M. Jean-Louis Goasduff. Plus jamais vous !

M. le Premier ministre. Et ce débat de censure aura eu au moins un résultat : la volonté partagée, si j'en crois les discours, de sortir de l'hypocrisie pour retrouver la morale vraie. On vous invite à censurer : cela s'appelle détruire. Je vous invite, moi, à travailler de bonne foi en commun, et j'appelle cela construire. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La discussion générale est close.

Conformément à la décision de la conférence des présidents, le vote sur la motion de censure interviendra à partir de vingt et une heures trente.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 2 de la Constitution, par MM. Millon, Pons, Méhaignerie, Laffineur, Lestas, André Rossi, Jacquat, Georges Durand, Mattei, de Villiers, Ligot, Daniel Colin, Brochard, Fèvre, Ehrmann, Nesme, Wolff, de Charette, Madelin, Vasseur, Léotard, Lamassoure, Longuet, Mestre, Chirac, Labbé, Juppé, Dehaine, André, Cousin, Houssin, Mme Michaux-Chevry, MM. Cuq, Péricard, de Broissia, Sarkozy, Drut, Jean-Michel Ferrand, Goasduff, Dassault, Jean Besson, Ollier, Estrosi, Jean-Louis Debré, Raoult, Pandraud, Bayrou, Bouvard, Hyst, Chavanes, Geng, Jean Briane, Stasi, Bernard Bosson, Bruno Durieux, Guellec, Jacquemin, Fréville, Birraux, Jacques Barrot, Rochebloine, Alphandéry, Foucher, Vignoble et Zeller.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
CLAUDE MERCIER